

Sénégal : Troisième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification des critères d'évaluation — Rapport des services du FMI, annexe d'information et communiqué de presse

Dans le cadre de la deuxième revue de l'instrument de soutien à la politique économique en faveur du Sénégal et de la demande de modification des critères d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et la demande de modification des critères d'évaluation, préparé à la suite d'entretiens avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 15 mai 2012. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 juin 2012. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Annexe d'information.
- Communiqué de presse sur l'achèvement de la revue.
- Déclaration du Directeur Exécutif pour le Sénégal.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Troisième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification de critères d'évaluation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

26 juin 2012

Les discussions du programme se sont tenues à Dakar du 2 au 15 mai 2012. L'équipe était composée de MM. Joly (Chef de mission), Kireyev, Mpatswe (tous du Département Afrique), de M^{me} Shabunina (Département des finances publiques), de M. Jewell (Département de l'examen et de la revue des politiques), de M^{me} Fichera (représentante résidente) et de M. Ba (bureau de la représentante résidente). M. Assimaidou (Administrateur pour le Sénégal) et M. Sembene (Bureau de l'Administrateur) ont participé aux discussions. L'équipe a rencontré le Président Sall, M. Mbaye, Premier Ministre, M. Kane, Ministre de l'économie et des finances, M. Ndiaye, Ministre de l'énergie et des mines et M. Camara, Directeur national de la BCEAO ainsi que d'autres hauts représentants de l'État.

Troisième revue du programme au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). La mise en œuvre du programme s'est nettement ralentie avant les élections présidentielles. Tous les critères d'évaluation quantitatifs de la fin de décembre 2011 ont été atteints sauf celui qui porte sur le solde budgétaire global qui a été manqué de peu. Les réformes structurelles ont légèrement progressé, mais un certain nombre de repères n'ont pas été respectés. Les nouvelles autorités ont rappelé leur attachement aux objectifs du programme et fait état de leurs intentions dans la Lettre d'intention et dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF). Les services du FMI recommandent l'achèvement de la revue et appuient la dérogation pour non-observation du critère d'évaluation de la fin de décembre 2011 relatif au déficit budgétaire global ainsi que la demande des autorités de modification des critères d'évaluation de la fin de juin et de la fin de décembre 2012.

Sensibilisation. La mission, en coordination étroite avec les donateurs, a organisé un certain nombre de rencontres pour sensibiliser le milieu des affaires, les organisations de la société civile et les médias.

Relations avec le FMI. Le Conseil d'administration a approuvé l'ISPE le 3 décembre 2010 et a conclu les consultations au titre de l'article IV en mai 2010. À la demande des autorités, les consultations de 2012 au titre de l'article IV se tiendront au moment de la prochaine revue de l'ISPE.

Tables des matières

	Page
Résumé analytique	4
I. Résultats macroéconomiques et risques	6
II. Résultats du programme	7
III. Discussions de politique économique	8
A. Politiques budgétaires en 2012	9
B. Renforcement des réformes fiscales, de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette	11
C. Promouvoir le développement du secteur privé	13
IV. Suivi du programme et prochaines consultations au titre de l'article IV	13
V. Évaluation des services FMI	14
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–17	14
2. Balance des paiements, 2009–17	15
3. Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2009–17	16
4. Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2009–17	17
5. Situation monétaire, 2009–13	18
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2004–11	19
7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011	20
8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011–12	21
9. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2012–13	22
 Graphiques	
1. Perspective historique, 1997–2011	23
2. Récente évolution économique et projections à court terme, 2009–13	24
3. Perspectives à moyen terme, 2010–17	25
4. Questions du secteur financier	26
 Encadrés	
1. Sénégal : Sources de l'écart budgétaire de 2012	8
2. Sénégal : Maîtrise et rationalisation des dépenses	9
 Appendice I. Lettre d'intention	
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	29
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	31
Pièce jointe III. Lettre d'intention	48

Abréviations

AEN	Avoirs extérieurs nets
AFD	Agence française de développement
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ARMP	Agence de régulation des marchés publics
ASTER	Système de comptabilité des dépenses
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
COSEC	Conseil sénégalais des chargeurs
CPIA	Évaluation politique et institutionnelle des pays
DCMP	Direction centrale des marchés publics
DGD	Direction générale des douanes
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DPES	Document de politiques économiques et sociales
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
FCFA	Franc CFA
FSE	Fonds de soutien à l'énergie
FSIPP	Fonds de sécurisation des importations en produits pétroliers
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IGF	Inspection générale des finances
ISPE	Instruments de soutien à la politique économique
MCA	Millennium Challenge Account
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
NINEA	Numéro d'immatriculation nationale des entreprises et des associations
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Public expenditure and financial accountability (Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière)
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
SAR	Société africaine de raffinage
SENELEC	Société nationale d'électricité SIGFIP.....Système intégré de gestion des finances publiques
TCER	Taux de change effectif réel
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actuelle nette

Résumé analytique

Après une campagne électorale tendue, les élections présidentielles ont débouché sur un changement d'administration pacifique. M. Macky Sall a été élu Président avec une large majorité et a nommé un gouvernement de coalition en avril 2012. Le cycle électoral actuel prendra fin à l'issue des élections législatives prévues pour le début de juillet, mais les tensions politiques du début de 2012 sont d'ores et déjà nettement apaisées. Les nouvelles autorités ont confirmé leur attachement aux principaux objectifs du programme de même que leur ferme résolution à les réaliser.

D'après les projections, la croissance devrait rebondir et l'inflation baisser en 2012. La croissance, qui a enregistré un net ralentissement en 2011 à cause de la sécheresse au Sahel, atteindrait 3,9%, tirée par une hausse des investissements publics et une reprise de la production agricole. En 2012, l'inflation resterait modérée à environ 2,5%.

La mise en œuvre du programme a nettement ralenti au cours de la période précédant les élections présidentielles. La cible de déficit budgétaire de 2011 a été manquée de peu en raison des dépassements des dépenses courantes et des pertes de recettes fiscales, et en conséquence des arriérés aux fournisseurs se sont accumulés. Tous les autres critères d'évaluation quantitatifs ont été respectés. Si certains progrès ont été accomplis en matière de réformes structurelles, un certain nombre de repères du programme n'ont pas été observés ou l'ont été avec des retards.

En l'absence de mesures de redressement, un important déficit budgétaire pourrait se creuser en 2012. Ce déficit est imputable à l'impact des chocs exogènes sur le budget (la sécheresse au Sahel et, de manière générale, le ralentissement économique), aux coûts très élevés des subventions à l'électricité de même qu'aux mesures qu'ont prises les autorités pour stabiliser les prix des produits alimentaires et pétroliers.

Des efforts substantiels seront nécessaires pour maintenir le programme sur les rails, notamment pour maîtriser le déficit budgétaire en 2012 et le réduire à moyen terme. Une cible revue à la hausse de déficit budgétaire pour 2012 (fixé à 6,4% du PIB) tient compte de l'impact des facteurs exogènes. Ce nouvel objectif n'en exigera pas moins un ajustement important qui fera intervenir à la fois des réductions des dépenses courantes et le report de certains projets d'investissement. Les services du FMI auraient préféré une action immédiate en vue de réduire les importantes subventions énergétiques, mais ils saluent l'engagement des autorités à remplacer les subventions générales de prix dans un proche avenir par de nouveaux dispositifs ciblant mieux les pauvres. Les services se félicitent aussi de l'engagement des nouvelles autorités à réduire le déficit budgétaire en-dessous de 5% en 2013 et de 4% en 2015, ce qui est nécessaire pour assurer la viabilité de la dette et reconstituer les marges de manœuvre budgétaire.

Il est souhaitable d'accélérer la mise en œuvre des réformes. Pour 2012, les principaux objectifs sont une réforme fiscale exhaustive et une réforme du secteur de l'énergie. Les autres réformes prioritaires portent sur la gestion des finances publiques et de la dette, l'administration fiscale et douanière, le secteur financier et d'autres mesures destinées à éliminer les entraves à la croissance et améliorer le climat des affaires et la gouvernance. Les repères structurels manqués au début de 2012 ont été reprogrammés.

Les risques auxquels le programme fait face demeurent considérables. L'environnement mondial peu favorable, surtout en Europe, de même que la hausse des prix du pétrole et l'instabilité persistante dans les pays voisins sont les principaux risques extérieurs qui pèsent sur le programme. Au plan intérieur, les attentes élevées de la population vis-à-vis du nouveau gouvernement en matière de création d'emplois et de réduction du coût de la vie, pourraient compliquer le rééquilibrage des finances publiques à moyen terme.

I. RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

1. **La nouvelle administration issue des récentes élections présidentielles est déterminée à mener les réformes avec le soutien de la communauté internationale.** Après une campagne tendue, le second tour des élections a été libre, équitable et pacifique et M. Macky Sall, ancien Premier Ministre a été élu Président à une large majorité. Un gouvernement de coalition a été formé en avril 2012; le Premier Ministre et le Ministre des finances désignés sont tous deux d'anciens banquiers respectés. Les nouvelles autorités ont à plusieurs reprises affirmé leur engagement à réformer l'État, améliorer la gouvernance, préserver la viabilité budgétaire et poursuivre ces réformes dans le cadre du programme appuyé par le FMI au titre de l'ISPE. Le Premier Ministre prononcera une déclaration de politique générale devant le Parlement après les élections législatives prévues au début de juillet.

2. **Les performances macroéconomiques ont été affectées par la sécheresse au Sahel en 2011; l'affaiblissement de l'environnement international pèsera sur la croissance en 2012.**

La production de céréales et d'arachide a reculé d'environ un tiers en 2011, ce qui limite la croissance du PIB à 2,6%, au lieu des 4% du programme. L'inflation s'est établie en moyenne à 3,4% sous l'effet des prix élevés des transports et des produits alimentaires.

Malgré une progression importante du crédit à l'économie grâce en partie à un financement accru des importations de combustibles pour la production

MPEF, § 4, 8-9

d'énergie, la croissance monétaire est restée modérée à environ 7%. Le déficit du compte courant s'est creusé à 6,4% du PIB, principalement à cause des prix élevés des produits alimentaires et pétroliers importés et la balance des paiements a affiché un déficit. D'après les projections, la croissance devrait progresser en 2012 à 3,9%, reflétant un accroissement des investissements publics dans les infrastructures et un rebondissement de la production agricole (en supposant une pluviométrie normale); à l'exception de l'agriculture, l'activité devrait progresser à un taux modeste de 3,2% à cause d'un environnement extérieur défavorable (Europe et Mali). L'inflation a chuté en dessous de 1% en mai en glissement annuel et devrait rester modérée. D'après les projections, le déficit du compte courant devrait se creuser davantage, ce qui serait le résultat de la montée des importations de produits alimentaires (du fait de la sécheresse) et de biens d'équipement ainsi que de la faible demande d'exportations.

3. **Les risques affectant la mise en œuvre du programme ont augmenté.** La faiblesse persistante de l'environnement mondial, notamment en Europe, la hausse des prix du pétrole et l'instabilité persistante dans les pays voisins sont les principaux risques extérieurs qui pèsent sur le programme. Au plan intérieur, le fait que le public attende beaucoup du nouveau gouvernement s'agissant de la création d'emplois et de la réduction du coût de la vie pourrait compliquer le rééquilibrage des finances publiques si nécessaire à moyen terme.

II. RÉSULTATS DU PROGRAMME

4. **La mise en œuvre du programme a nettement ralenti avant les élections présidentielles.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs de la fin de 2011 ont été respectés, sauf celui qui porte sur le solde budgétaire global qui a été manqué de 28 milliards de FCFA (0,4% du PIB). Cet écart reflète, dans une large mesure, des faiblesses administratives qui ont conduit à des dépassements de dépenses. Le plus important écart est lié aux paiements d'intérêts, qui ont été sous-estimés de 20 milliards de FCFA. La création d'une nouvelle direction de la dette devrait à l'avenir permettre des prévisions plus précises et un bon suivi de l'évolution de la dette publique et permettre d'éviter de tels dérapages. Des progrès ont certes été accomplis dans certains domaines, mais un certain nombre de mesures n'ont pas été appliquées comme prévu (Tableau du texte 1). Les retards sont imputables soit à des questions administratives (par exemple, trouver des bureaux adéquats pour la nouvelle direction) soit à des questions de fond. Par exemple, le recensement des agences et autres entités publiques avait peu avancé avant que le nouveau Président, qui avait fait campagne pour leur rationalisation, ne lui donne un nouvel élan. Les nouvelles autorités ont aussi demandé des délais supplémentaires pour adopter un plan d'action concernant les subventions aux consommateurs d'électricité, compte tenu de la sensibilité politique de cette question.

MPEF, § 5

Tableau du texte 1. Sénégal: Mesures structurelles — Troisième revue de l'ISPE

Mesures	Date de mise en œuvre	Statut	Importance macroéconomique
Introduire un numéro unique d'identification du contribuable dans les opérations de douanes	1 ^{er} janvier 2012	Réalisé	Moderniser le régime fiscal
Lancer la nouvelle entité de la dette	15 janvier 2012	Réalisé en partie; l'unité de la dette devrait être pleinement opérationnelle à la fin de juin 2012	Améliorer la gestion de la dette
Finaliser l'enquête sur les organes et autres entités publiques	31 janvier 2012	Réalisé avec retard (mai 2012)	Renforcer la GFP
Finaliser l'étude des ressources utilisées dans le secteur du micro-crédit et leur impact afin de les rationaliser.	31 janvier 2012	Réalisé	Renforcer le contrôle et la supervision du secteur du micro-crédit
Préparer un guide d'évaluation de projet	31 mars 2012	Non réalisé, reporté à la fin de 2012	Améliorer la planification de l'investissement

Mener un premier audit de l'utilisation des ressources consacrées à la prolongation de l'autoroute trois mois après le début du projet et publier le rapport sur le site Web de l'État	30 avril 2012	Non réalisé, la construction n'a pas démarré	Améliorer la transparence des investissements liés à l'infrastructure
Adopter un plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité	30 avril 2012	Non réalisé, reporté à la fin d'août 2012	Réformer le secteur de l'énergie

5. Les objectifs quantitatifs du programme pour la fin de mars 2012 ont été atteints malgré les difficultés rencontrées dans la mobilisation des recettes budgétaires et du financement.

Le ralentissement économique (par rapport aux projections du programme), les tensions politiques et la décision de réduire la taxation des produits pétroliers pour endiguer la hausse des prix avant les élections ont contribué à la sous-performance des recettes. En outre, la mobilisation du financement sur le marché régional s'est avérée plus difficile que prévu. Tous ces facteurs conjugués ont conduit à une sous-exécution des dépenses et donné lieu à une nouvelle accumulation d'arriérés des organes de l'État envers les fournisseurs (un phénomène qui a débuté à la fin de 2011).

MPEF, § 6

6. Le nouveau Document de politiques économiques et sociales (le troisième DSRP) sera finalisé dans les prochains mois.

Un projet de document a été validé par le gouvernement précédent et les partenaires sociaux. Bien que le précédent document de stratégie de réduction de la pauvreté ait été publié il y a plus de 18 mois (novembre 2010), un léger retard dans la préparation de la nouvelle SRP est justifié car le nouveau gouvernement souhaite la revoir, et éventuellement l'actualiser avant de la transmettre au FMI et à la Banque mondiale avant la fin d'octobre 2012.

MPEF, § 7

III. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

8. Les nouvelles autorités se sont fermement engagées à maintenir le programme sur les rails. Elles ont souligné que leurs plans de réforme étaient alignés sur les objectifs du programme, à savoir améliorer le système fiscal, renforcer la gestion des finances publiques et de la dette et promouvoir le développement du secteur privé et la bonne gouvernance. Elles ont reconnu que la mise en œuvre du programme n'avait pas été totalement satisfaisante dans ces domaines depuis la précédente revue et qu'une amélioration s'avère nécessaire dans les mois à venir. Au plan budgétaire, les autorités ont souligné leur ferme engagement à assurer la viabilité budgétaire, ce qui exige d'abaisser le déficit en-deçà de 4% du PIB; elles sont déterminées à atteindre cet objectif d'ici à 2015 (de même que l'objectif d'un déficit budgétaire inférieur à 5% du PIB en 2013). Les autorités sont conscientes que la maîtrise du déficit budgétaire en 2012 exigera des efforts substantiels et ont souhaité envoyer des signaux forts à toutes les parties prenantes avec l'approbation en conseil des ministres de mesures clés dans les domaines budgétaires et structurels (voir plus loin). Les repères du programme qui n'avaient pas été mis en œuvre ont été reprogrammés.

A. Politiques budgétaires en 2012

9. Pour 2012, les perspectives budgétaires sont difficiles puisqu'en l'absence de mesures correctrices, l'écart budgétaire atteindrait 2,4% du PIB.

Cet écart par rapport à l'objectif de déficit du programme est

MEFP, § 12-15

principalement attribuable à l'impact des chocs exogènes sur le budget

(la sécheresse au Sahel et l'environnement économique défavorable) de même qu'aux coûts plus élevés que prévus des subventions énergétiques qui pourraient atteindre 2% du PIB (Encadré 1).

En l'absence de mesures correctrices, le déficit budgétaire global se creuserait à environ 8% du PIB, un niveau qui n'est pas compatible avec la viabilité de la dette et qui ne peut être financé.

Encadré 1. Sénégal: Sources de l'écart budgétaire de 2012

On estime l'écart budgétaire total à 2,4% du PIB :

Les facteurs exogènes représentent environ 0,8% du PIB, soit un tiers de l'écart budgétaire. Ils incluent :

- L'impact d'une croissance inférieure aux prévisions en 2012, conjugué à une moins bonne mobilisation des recettes ainsi que
- Des dépenses non budgétisées liées à la sécheresse, telles que la fourniture des denrées alimentaires à la population touchée par la sécheresse, de même que des

	Estimated fiscal losses	Percent of GDP	CFAF billions
	Lower growth and revenue base	0.3	20
	Petroleum prices stabilization	0.5	35
	Drought-related spending (net of grants)	0.6	46
	Increase in SENELEC compensation	0.9	65
	Food prices stabilization	0.1	8
	Total	2.4	174

semences et des engrais pour la prochaine campagne agricole. Elles sont estimées à environ 76 milliards de FCFA (1,1% du PIB), dont 30 milliards seraient financés par les donateurs. Par conséquent, l'impact net sur le déficit budgétaire serait de 46 milliards de FCFA.

Les subventions énergétiques représentent la plus grande partie du reste de l'écart budgétaire :

- En février 2012, les autorités ont décidé de réduire la taxation pour atténuer l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers sur les consommateurs. Aux prix actuels des Perspectives de l'économie mondiale, cette « stabilisation fiscale » des prix intérieurs devrait réduire de 35 milliards de FCFA (soit 0,5% du PIB) les recettes de la taxation des produits pétroliers par rapport à l'objectif du programme.
- La compensation versée par l'État à la SENELEC pour l'écart des tarifs de l'électricité est aujourd'hui estimée à 105 milliards de FCFA, contre 40 milliards seulement budgétisés en 2012. Il faudrait donc 65 milliards supplémentaires (0,9% du PIB) en l'absence d'ajustement des tarifs.

En revanche, l'impact budgétaire de la nouvelle décision des autorités de réduire temporairement le prix de trois produits alimentaires de première nécessité (riz, sucre et huile de cuisine) est limité (0,1% du PIB). De fait, les autorités ont, dans toute la mesure du possible, tenté de cibler ces subventions et ont annoncé que la mesure serait temporaire, ce qu'ont loué les services du FMI.

10. **L'objectif budgétaire révisé proposé pour 2012 tient compte de l'impact des facteurs exogènes, mais des efforts substantiels de maîtrise des dépenses seront requis.** La cible de déficit budgétaire global pour 2012 a été relevée de 5,6% à 6,4% du PIB, ce qui requiert un effort d'ajustement équivalant à 1,6% du PIB (Tableau du texte 2). Les services du FMI ont souligné l'urgence d'une réduction des subventions énergétiques compte tenu de leur ampleur (environ 2% du PIB) et du fait qu'elles sont mal ciblées. Les autorités ont reconnu que ces subventions

n'étaient pas viables mais ont avancé qu'elles avaient besoin de temps pour mettre au point d'autres dispositifs pouvant mieux cibler les pauvres. L'ajustement budgétaire sera donc opéré en 2012 moyennant différentes coupes dans les dépenses courantes (équivalent à 0,4% du PIB) et le report de certains projets d'investissement (1,2% du PIB). Le conseil de ministres a adopté en juin une loi de finances rectificative pour 2012 qui reflète ces décisions. Pour pérenniser les économies sur les dépenses de fonctionnement et, de manière plus générale, pour rationaliser les dépenses de l'État, les autorités entendent revoir un certain nombre de politiques, avec l'assistance de la Banque mondiale dans certains domaines (Encadré 2).

Encadré 2. Sénégal: Maîtrise et rationalisation des dépenses

Mesures à court terme

- *Réduction de la taille de l'État.* Le nombre de ministères a été réduit de 37 à 25 et de nombreux bureaux ministériels et directions ont déjà été éliminés ou fusionnés. Le gouvernement a aussi annoncé une rationalisation de la représentation diplomatique à l'étranger. Le recensement initial des agences et autres entités publiques a débouché sur la suppression de neuf agences en mai. Le nombre de ces agences sera davantage réduit après que leur utilité et performance auront été revues.
- *Réduction de la gabegie et des abus dans la fonction publique,* notamment s'agissant de l'utilisation de téléphones portables, de véhicules, de combustible et d'électricité, de logements publics et de location de bureaux. Une amélioration de la passation des marchés publics des biens et des services est aussi envisagée.
- *Réduction des autres dépenses non prioritaires.* Il est peu probable que les mesures qui précèdent engendrent les économies requises en 2012 car il faudra un certain temps pour les mettre en œuvre. C'est pourquoi les autorités ont identifié les dépenses non prioritaires qui seront éliminées selon les besoins.
- *Ajournement des projets d'investissement non prioritaires.* On a privilégié les projets (i) qui n'ont pas encore commencé et (ii) qui ont un impact limité sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

Mesures à moyen terme

- *Rationalisation des subventions et transferts à certains secteurs et groupes démographiques* en vue d'améliorer leur ciblage et leur efficacité. Cela concerne notamment les subventions à l'énergie, aux produits alimentaires et à l'eau.
- *Rationalisation des dépenses d'éducation, de santé et d'agriculture* avec l'appui de la Banque mondiale, sur base de la Revue des dépenses publiques de 2011.

11. **Les besoins additionnels de financement pour 2012 seront couverts par de nouvelles sources de financement.** Les besoins de financement pour 2012 ont augmenté en raison du déficit budgétaire révisé à la hausse, de la nécessité d'apurer les arriérés envers les fournisseurs et d'une baisse du financement net sur le marché régional par rapport aux prévisions initiales.¹ Le déficit de financement devrait être comblé par un important prêt concessionnel de la France et par le produit financier provenant d'une licence de mobile. Les autorités continueront de s'appuyer essentiellement sur des dons et un financement extérieur concessionnel.

MPEF, § 21

Tableau du texte 2: Sénégal: Opérations financières de l'administration centrale et du FSE, 2011-13

	Pourcentage du PIB						
	Déc. 2011		2012			2013	
	Prog.	Réel.	Prog.	Révisé	Diff.	Prog.	Révisé
	EBS/11/176		EBS/11/176	prog.		EBS/11/176	proj.
Total recettes et dons	22.6	22.4	23.4	23.4	0.0	23.3	23.3
Recettes fiscales	19.0	18.9	20.0	19.5	-0.5	20.0	19.2
<i>dont:</i> taxes sur les produits pétroliers	3.2	3.1	3.2	2.8	-0.4	3.2	3.6
Recettes du FSE	0.6	0.6	0.5	0.5	0.0	0.4	0.5
Autres	3.0	2.9	2.9	3.4	0.5	2.9	3.6
Total dépenses et prêts nets	28.8	29.0	28.9	29.8	0.8	28.0	28.0
Dépenses courantes	17.4	18.1	16.3	17.3	0.9	15.7	16.4
<i>Dont:</i> subventions électricité	1.8	1.8	0.5	1.4	0.9	0.4	1.0
subventions alimentaires	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0
Dépense d'investissement et prêts nets	11.4	11.0	12.6	12.5	-0.1	12.4	11.6
<i>dont:</i> dépenses liées à la sécheresse	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global	-6.2	-6.7	-5.6	-6.4	-0.8	-4.7	-4.7

B. Renforcement des réformes fiscales, de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette

12. **Les nouvelles autorités ont confirmé leur détermination à entreprendre l'ambitieux projet de réforme du code fiscal.** Cet engagement a été illustré par la discussion en juin au conseil des ministres, et la publication par la suite, d'une note sur les principaux objectifs de la réforme qui vise à rendre le régime fiscal plus simple, plus transparent et plus efficace. Le nouveau code des impôts sera soumis au Parlement avant la fin de septembre 2012 (repère structurel) afin qu'il puisse entrer en vigueur avec la loi de finances de 2013 (Tableau du texte 3). Les autorités préparent aussi un nouveau code douanier qui sera finalisé d'ici à la fin de 2012. La modernisation de l'administration fiscale se poursuivra avec l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI.

MPEF, § 22-24

¹ Les arriérés envers les fournisseurs ont été estimés à 26 milliards de FCFA à la fin de 2011 et sont montés à 39 milliards de FCFA à la fin de 2012. Des données plus récentes indiquent une nette diminution depuis la fin de mars. Il est programmé que ces arriérés seront apurés en 2012. Le prêt de la France (voir plus loin) devrait en partie être consacré à cette fin.

13. **L'amélioration de la gouvernance de l'État est une priorité pour le nouveau gouvernement.** Un certain nombre de mesures ont déjà été prises dans ce domaine ou devraient l'être incessamment, telles que la création ou la réactivation de tribunaux spéciaux pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite; un recensement, suivi du démarrage d'une procédure d'audit des agences, en vue de préparer un plan de rationalisation d'ici à la fin de 2012 (repère structurel) et l'adoption par le conseil de ministres d'un projet de loi qui transpose la directive de l'UEMOA sur la transparence budgétaire (qui exige, entre autres, que les hauts représentants de l'État fassent une déclaration de leur patrimoine). Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, les autorités finaliseront les directives de l'évaluation du projet (un repère manqué, reprogrammé pour fin de 2012) et entendent les appliquer à l'avenir pour analyser systématiquement les coûts et avantages des projets financés par le budget. Des progrès ont été accomplis vers un compte unique du Trésor, bien que l'enquête sur les comptes de l'État ait été plus lente que prévu; la finalisation du processus, en particulier la clôture de tous les comptes oisifs, est prévue pour la fin de février 2013 (repère structurel).

MPEF, § 25-29

14. **Une première stratégie de la dette à moyen terme sera soumise à une discussion au Parlement cet automne.** Ce repère a été reprogrammé pour la fin de septembre 2012 pour prendre en compte le retard accusé dans la mise en place de la nouvelle direction de la dette. Ce nouvel échéancier permet néanmoins de la transmettre au Parlement en même temps que le projet de la loi de finances de 2013. Le débat de la stratégie au Parlement conjointement aux projections budgétaires à moyen terme devrait encourager une internalisation des politiques destinées à préserver la viabilité budgétaire.

Tableau du texte 3. Mesures structurelles : quatrième et cinquième revues de l'ISPE

Mesures	§ du MPEF	Date de mise en œuvre	Repère pour la revue	Importance macroéconomique
Adopter un plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité	31	31 août 2012	4 ^{ème}	Réformer le secteur de l'énergie
Préparer une stratégie à moyen terme de la dette	21	30 septembre 2012	4 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette
Finaliser le nouveau code des impôts et le soumettre au Parlement	22	30 septembre 2012	4 ^{ème}	Améliorer l'efficacité du régime fiscal
Préparer un plan de restructuration des agences publiques et entités similaires	27	31 décembre 2012	5 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques
Préparer un guide d'évaluation des	28	31 décembre 2012	5 ^{ème}	Améliorer la planification des investissements

C. Promouvoir le développement du secteur privé

15. **Les nouvelles autorités sont résolues à réformer le secteur de l'électricité.** Bien que des investissements destinés à accroître la capacité de production à court et à moyen terme soient mis en œuvre (avec un certain retard toutefois), les progrès de restructuration de la SENELEC ont été limités. En mai, les nouvelles autorités ont procédé une revue complète du plan existant de réforme du secteur énergétique (le «Plan Takkal» qui se propose de trouver une solution permanente aux délestages et aux tarifs élevés de l'électricité). Elles entendent remédier à ses principales faiblesses, notamment insister davantage sur le transport et la distribution. Elles ont suggéré de reporter à la fin d'août 2012 le repère non mis en œuvre du programme relatif à l'adoption d'un plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité (puis de passer à la mise en œuvre au début de 2013) et celui concernant la préparation d'un plan pour la restructuration opérationnelle et financière de la SENELEC (pour une mise en œuvre immédiate). La mission a encouragé les autorités à maintenir l'élan de la réforme eu égard à la nature cruciale du secteur de l'énergie pour la croissance.

MPEF, § 30-31

16. **Les efforts de réforme se poursuivront dans d'autres domaines.** Dans le secteur financier, les autorités ont l'intention de rationaliser les ressources consacrées à la microfinance et de créer des centrales de crédit privées. Pour renforcer la gouvernance, les autorités entreprendront des mesures visant à renforcer la compétence et l'indépendance de la Cour des comptes et d'améliorer la gestion des terres de l'État.

MPEF, § 32

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET PROCHAINES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

17. **Un certain nombre de changements sont proposés pour le suivi du programme.** Les cibles de déficit pour la fin de juin et la fin de décembre 2012 seraient relevées, comme expliqué plus haut, et les repères qui n'ont pas encore été mis en œuvre seraient reprogrammés. Au cas où le montant du financement concessionnel n'attendrait pas le niveau programmé, l'ajusteur du plafond du déficit budgétaire serait rendu symétrique pour prendre en compte l'écart et assurer un déficit inférieur. Enfin, le produit des euro-obligations de 2011 pourrait être utilisé pour financer l'achèvement des sections existantes de l'autoroute, et pas seulement son prologement vers le nouvel aéroport et au-delà.

MPEF, § 33

18. **À la demande des autorités, les consultations de 2012 au titre de l'article IV seront menées au moment de la prochaine revue de l'ISPE.** À l'issue du cycle électoral en cours, les autorités seront plus à même d'avoir une perspective à long terme des politiques économiques.

V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

19. **La mise en œuvre du programme a nettement marqué le pas au cours de la période précédant les élections présidentielles.** La cible de déficit budgétaire de 2011 a été manquée de peu à cause des dépassements des dépenses courantes et du déficit de recettes fiscales; celui-ci s'est prolongé au cours du premier trimestre de 2012 et les arriérés envers les fournisseurs se sont accumulés. Si certains progrès ont été accomplis en matière de mise en œuvre des réformes structurelles, un certain nombre de repères du programme n'ont pas été observés et le gouvernement est intervenu dans la détermination des prix intérieurs des produits pétroliers. Les services du FMI déplorent les dérapages, qui sont en partie imputables à une impasse dans la mise en œuvre des politiques dans la période tendue qui a précédé les élections présidentielles.

20. **Les services du FMI saluent la détermination du nouveau gouvernement à poursuivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'ISPE.** Les principaux objectifs du programme — maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire, accroître l'espace budgétaire par le biais d'une augmentation des recettes, améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance et promouvoir le développement du secteur privé — sont en ligne avec ceux du nouveau gouvernement. Cependant, le Sénégal évolue dans un environnement extérieur difficile, conjugué à une résurgence de l'instabilité régionale et à l'impact d'une grave sécheresse sur la population et l'économie. Ces développements justifient des ajustements dans la conception du programme, sans pour autant remettre en question ses principales priorités.

21. **Pour maintenir le programme sur les rails, des efforts substantiels seront requis pour maîtriser le déficit budgétaire en 2012 et le réduire à moyen terme.** En l'absence de mesures, un important déficit budgétaire se creuserait à environ 8% du PIB cette année, ce qui de toute évidence n'est pas soutenable. Ce déficit est imputable à divers facteurs, mais plus particulièrement au coût élevé des subventions énergétiques dont le niveau attendrait 2% du PIB en 2012. La cible de déficit budgétaire global pour 2012 révisée à la hausse (6,4% du PIB) tient compte de l'impact des facteurs exogènes (sécheresse au Sahel et environnement macroéconomique moins favorable). Cette nouvelle cible exigera néanmoins un important ajustement que les autorités entendent opérer à travers des réductions des dépenses courantes conjuguées à l'ajournement de certains projets d'investissement. Bien que les services du FMI auraient préféré des mesures immédiates pour réduire les subventions énergétiques, elles saluent l'engagement pris par les autorités de remplacer très prochainement les subventions générales des prix par d'autres dispositifs qui ciblent mieux les pauvres. Les services du FMI louent aussi la volonté des nouvelles autorités de cibler un déficit budgétaire inférieur à 5% du PIB en 2013 et à 4% d'ici à 2015, ce qui est nécessaire pour préserver la viabilité de la dette et reconstituer des marges de manœuvre budgétaire.

22. **Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles.** Une profonde réforme fiscale de même qu'une réforme du secteur de l'énergie restent des grandes priorités pour 2012. Les autres domaines prioritaires incluent la gestion des finances publiques et de la dette, l'administration fiscale et douanière, le secteur financier et les autres mesures destinées à éliminer les goulets d'étranglement qui entravent la

croissance et à améliorer le climat des affaires et la gouvernance. Les repères non mis en œuvre au début de 2012 ont été reprogrammés pour la seconde moitié de 2012.

23. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue** compte tenu de la solidité des engagements des nouvelles autorités. Les services appuient une dérogation pour la non-observation du critère d'évaluation de la fin de décembre 2011 qui porte sur le déficit budgétaire global car l'écart est faible et des mesures correctrices sont prises pour empêcher que cela ne se reproduise. Les services du FMI appuient aussi la demande des autorités relative à la modification des critères d'évaluation de la fin de juin et de la fin de décembre 2012.

Tableau 1. Sénégal: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–17											
	2009	2010	2011		2012		2013	2014	2015	2016	2017
			EBS/ 11/176	Réel	EBS/ 11/176	Proj.			Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage)											
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	2.1	4.1	4.0	2.6	4.4	3.9	4.8	5.1	5.4	5.5	5.5
<i>Dont</i> : PIB non agricole	0.8	4.0	4.0	4.8	4.5	3.2	4.6	5.1	5.5	5.6	5.7
Déflateur du PIB	-1.4	1.4	3.4	4.3	2.9	2.2	2.4	2.5	2.6	2.5	2.6
Prix à la consommation											
Moyenne annuelle	-1.7	1.2	3.4	3.4	2.5	2.5	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Fin de période	-3.4	4.3	2.7	2.7	2.3	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (Francs CFA)	0.2	8.3	3.3	10.1	7.9	3.2	5.1	5.3	6.6	9.0	9.4
Importations, f.à.b. (Francs CFA)	-22.4	3.8	9.1	11.5	9.4	9.0	1.0	4.0	3.9	7.7	8.4
Volume d'exportations	33.4	5.8	10.3	-2.1	4.1	0.4	5.5	5.8	6.1	6.1	6.1
Volume d'importations	-2.6	-0.9	5.0	3.5	8.7	4.7	2.4	5.3	5.4	5.8	5.7
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	6.4	-1.4	-5.7	4.6	0.8	-0.4	1.0	0.4	1.8	0.9	0.8
Taux de change effectif nominal	0.4	-4.5	...	1.4
Taux de change effectif réel	-2.3	-6.2	...	1.1
(Variations en % de la monnaie au sens large en début d'année, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Avoirs intérieurs nets	6.1	8.3	7.2	9.0	13.4	7.6
Crédit intérieur	6.8	10.9	11.3	10.3	12.9	7.0
Crédit à l'État (net)	4.2	4.0	5.5	-1.8	5.2	1.7
Crédit à l'économie (croissance en %)	3.6	10.4	8.9	18.6	12.4	5.6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Opérations financières de l'État											
Recettes	18.6	19.4	20.2	20.2	21.1	20.7	20.7	20.7	20.8	20.5	20.6
Dons	3.0	2.5	2.4	2.2	2.3	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5
Total dépenses et prêts nets	26.7	27.1	28.8	29.0	28.9	29.8	28.0	27.6	27.3	26.9	26.8
Excédent budgétaire global (+) ou déficit (-)											
Base ordonnancement, dons exclus	-7.9	-7.8	-8.6	-8.9	-7.8	-9.1	-7.3	-6.9	-6.5	-6.4	-6.2
Base ordonnancement, dons inclus	-4.8	-5.2	-6.2	-6.7	-5.6	-6.4	-4.7	-4.3	-3.9	-3.8	-3.7
Solde budgétaire primaire ¹	-4.1	-4.2	-5.1	-5.2	-4.1	-4.9	-3.2	-2.7	-2.4	-2.3	-2.1
Investissements intérieurs bruts	29.3	29.7	30.7	28.7	32.5	30.8	29.9	30.1	30.7	30.6	30.6
Publics	10.1	11.6	10.9	10.5	12.7	12.6	11.6	11.7	12.1	11.9	11.8
Non publics	19.2	18.2	19.8	18.2	19.8	18.2	18.3	18.4	18.6	18.7	18.8
Épargne intérieure brute	12.4	14.2	13.0	12.2	14.3	12.8	13.9	14.7	15.8	16.4	16.9
Publique	5.8	7.3	5.9	5.4	8.7	7.7	8.5	9.0	9.7	9.6	9.7
Non publique	6.6	6.9	7.1	6.8	5.6	5.1	5.4	5.7	6.1	6.8	7.3
Épargne nationale brute	22.6	25.3	22.9	22.3	23.3	22.5	23.2	23.7	24.4	24.3	24.4
Solde du compte extérieur courant											
Transferts officiels inclus	-6.7	-4.4	-7.9	-6.4	-9.2	-8.3	-6.7	-6.4	-6.3	-6.3	-6.2
Transferts officiels exclus	-7.5	-5.4	-8.8	-7.1	-10.1	-8.9	-7.2	-7.0	-6.9	-6.8	-6.8
Total dette publique	34.2	35.7	38.4	40.8	40.5	44.9	46.5	47.5	48.0	48.3	48.3
Dette intérieure de l'administration centrale	7.2	8.2	10.6	11.3	11.5	12.2	12.2	12.2	12.1	12.0	11.7
Dette publique extérieure	26.9	27.5	27.8	29.5	28.9	32.6	34.3	35.3	35.9	36.3	36.6
Service de la dette publique extérieure											
Pourcentage des exportations	5.0	5.7	12.5	13.8	7.3	7.4	7.6	6.7	7.5	7.2	6.9
Pourcentage des recettes de l'État	6.5	7.4	14.7	17.2	8.1	8.7	8.7	7.4	8.1	8.0	7.7
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	6,029	6,369	6,837	6,818	7,346	7,243	7,779	8,374	9,055	9,791	10,599

Sources: Autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Total recettes et dons, moins total dépenses et prêts nets, dépenses d'intérêt exclues.

Tableau 2. Sénégal: Balance des paiements, 2009–17

	2009	2010	2011		2012		2013	2014	2015	2016	2017
			EBS/ 11/176	Réel	EBS/ 11/176	Proj.		Proj.			
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
Compte courant	-403	-281	-538	-435	-679	-601	-520	-537	-571	-612	-659
Solde des biens	-958	-951	-1,130	-1,075	-1,254	-1,241	-1,205	-1,237	-1,248	-1,325	-1,420
Exportations, f.à.b.	990	1,072	1,122	1,180	1,211	1,218	1,280	1,347	1,437	1,567	1,714
Importations, f.à.b.	-1,948	-2,022	-2,252	-2,255	-2,465	-2,459	-2,485	-2,584	-2,684	-2,892	-3,134
Services et revenu (net)	-141	-98	-155	-134	-175	-138	-113	-121	-164	-146	-118
Crédits	563	623	615	660	627	663	684	714	731	798	866
Débits	-704	-720	-770	-794	-802	-800	-797	-835	-895	-944	-984
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-27	-38	-49	-62	-62	-57	-64	-68	-64	-81	-88
Transferts courants sans contrepartie (net)	695	768	747	774	750	778	798	821	840	859	880
Privés (net)	672	734	708	750	713	761	783	800	818	836	854
Publics (net)	23	33	39	24	37	18	15	20	22	24	26
<i>Dont</i> : dons budgétaires	46	61	37	37	32	32	34	37	40	43	46
Compte de capital et compte financier	480	392	649	365	697	582	500	550	612	660	724
Compte de capital	146	151	156	119	226	183	273	278	239	211	223
Transferts de capitaux privés	8	8	11	6	12	5	5	4	3	2	1
Dons projets	136	140	125	113	134	164	170	183	198	209	222
Annulation de la dette et autres transferts ¹	2	2	20	0	80	14	98	92	39	0	0
Compte financier	334	241	493	246	471	399	228	272	374	449	501
Investissements directs	119	131	129	133	122	184	138	142	146	148	150
Investissements de portefeuille	8	42	57	272	60	119	131	119	123	132	140
Autres investissements	207	69	307	-159	289	95	-42	11	105	168	212
Secteur public (net)	305	139	259	224	197	283	191	270	282	296	316
<i>Dont</i> : décaissements	343	190	434	399	290	372	282	340	360	373	392
prêts programmes	55	30	38	40	25	107	41	44	47	51	55
prêts projets	107	160	172	135	221	242	255	267	273	284	
autres	181	0	224	224	44	44	0	42	45	49	53
<i>Dont</i> : allocation de DTS	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
amortissement	-50	-53	-175	-175	-92	-89	-91	-71	-79	-79	-81
Secteur privé (net)	-24	-130	48	-329	91	-188	-232	-258	-177	-128	-104
Erreurs et omissions	-74	59	0	-53	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	77	111	111	-70	18	-19	-19	13	41	48	66
Financement	-77	-111	-111	70	-18	19	19	-13	-41	-48	-65
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-73	-9	-126	8	-33	0	0	-33	-62	-69	-88
Utilisation nette des ressources du FMI	-47	-24	2	2	3	3	3	9	19	20	19
Achats/décaissements	-47	-24	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	0	0	2	2	3	3	3	9	19	20	19
Autres	-26	15	-128	7	-36	-3	-3	-42	-81	-90	-107
Banques créatrices de monnaie	-24	-120	-2	49	-2	1	1	2	2	3	3
Financement exceptionnel (allègement de la dette)	20	19	17	13	18	18	18	18	19	19	19
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde du compte courant											
Y compris transferts officiels courants (% du PIB)	-6.7	-4.4	-7.9	-6.4	-9.2	-8.3	-6.7	-6.4	-6.3	-6.3	-6.2
Transferts officiels courants exclus (% du PIB)	-7.5	-5.4	-8.8	-7.1	-10.1	-8.9	-7.2	-7.0	-6.9	-6.8	-6.8
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards de \$EU)	2.1	2.0	2.4	2.0	2.5	1.9	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4
(pourcentage de la monnaie au sens large)	43.2	39.7	39.3	36.7	35.3	34.2	31.6	30.1	29.4	28.8	28.6
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de \$EU)	13.9	13.6	...	15.0
(pourcentage de la monnaie au sens large)	58.4	56.1	...	56.2
(mois d'importations de B&SNF)	6.2	6.3	...	6.2
Produit intérieur brut	6,029	6,369	6,837	6,818	7,346	7,243	7,779	8,374	9,055	9,791	10,599

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dons du Millennium Challenge Account (MCA) en 2011–15.

Tableau 3. Sénégal: Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2009–17											
	2009	2010	2011		2012		2013	2014	2015	2016	2017
			EBS/ 11/176	Réel	EBS/ 11/176	Prog.			Proj.		
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)											
Total recettes et dons	1,305	1,398	1,545	1,526	1,717	1,692	1,812	1,956	2,122	2,264	2,452
Recettes	1,123	1,236	1,383	1,376	1,551	1,497	1,608	1,736	1,884	2,012	2,185
Recettes fiscales	1,086	1,195	1,299	1,287	1,467	1,411	1,495	1,617	1,759	1,914	2,079
Impôts sur le revenu	288	339	356	346	379	379	384	421	464	506	550
Taxes sur les biens et les services	615	693	728	729	851	830	835	911	997	1,086	1,180
Taxes sur les produits pétroliers	182	162	216	212	237	202	277	285	298	322	348
Recettes non fiscales	37	42	45	50	48	50	78	84	90	98	106
FSE ¹	0	0	39	39	35	35	35	35	35	0	0
Dons	182	162	162	150	166	196	204	220	238	252	268
Budgétaires	46	22	37	37	32	32	34	37	40	43	46
Projets de développement budgétisés	136	140	125	113	134	164	170	183	198	209	222
Total dépenses et prêts nets ¹	1,607	1,729	1,972	1,980	2,126	2,155	2,179	2,313	2,472	2,634	2,839
Dépenses courantes	997	995	1,191	1,233	1,198	1,250	1,274	1,336	1,374	1,471	1,591
Traitements et salaires ²	364	392	416	428	444	450	467	502	543	587	636
Intérêts exigibles	45	60	83	104	110	110	125	132	134	151	164
<i>Dont: extérieurs</i>	23	38	49	62	62	57	64	68	64	81	88
Autres dépenses courantes	587	543	691	702	644	690	682	702	696	732	791
Transferts et subventions	286	240	331	335	249	312	291	287	254	262	283
<i>Dont: subventions SAR et butane</i>	33	0	15	15	4	4	0	0	0	0	0
<i>Dont: SENELEC/énergie</i>	30	0	124	124	40	105	80	60	10	0	0
<i>Dont: subventions alimentaires</i>	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0
Biens et services	292	290	348	356	383	366	379	403	430	459	496
Dépenses courantes PPTE et IADM	9	12	12	11	12	12	12	12	12	12	13
Dépenses d'investissement ³	607	736	747	718	936	913	906	977	1,098	1,164	1,248
Financées sur l'intérieur et non concessionnelles	369	437	466	475	557	504	507	553	648	698	760
Financées par les initiatives PPTE et IADM	60	47	49	46	48	48	47	49	51	52	54
Non financées par initiatives PPTE/IADM	309	390	417	429	509	456	460	504	597	646	706
Financées sur l'extérieur (concessionnelles)	237	299	281	244	379	409	398	424	450	466	488
Prêts nets	3	-2	35	28	-8	-8	0	0	0	0	0
<i>Dont: rétrocession</i>	6	1	38	36	12	12	13	14	15	16	18
Solde des principales entités du secteur public ⁴	9	-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-247	-270	-348	-356	-304	-357	-247	-229	-219	-223	-227
Solde budgétaire global (dons exclus)	-474	-496	-589	-605	-576	-658	-571	-577	-587	-623	-655
Solde budgétaire global (dons inclus)	-292	-334	-427	-455	-410	-463	-367	-357	-350	-370	-387
Financement	292	334	427	455	410	463	367	357	350	371	388
Financement extérieur	224	173	323	422	262	389	400	367	381	401	421
Tirages	163	190	210	175	246	328	282	299	315	324	339
Prêts programmes	55	30	38	40	25	107	41	44	47	51	55
Prêts projets	107	160	172	135	221	221	242	255	267	273	284
Prêts non concessionnels	88	0	224	224	44	44	100	42	45	49	53
Amortissement exigible	-50	-53	-175	-175	-92	-89	-91	-71	-79	-79	-81
Bons du Trésor et obligations émises par l'UEMOA (net)	4	18	47	184	47	89	91	79	81	89	92
Allègement de la dette et assist. au titre de l'initiative PPTE	20	19	17	13	18	18	18	18	19	19	19
Financement intérieur	157	172	109	12	148	100	-33	-10	-31	-30	-34
Système bancaire ⁵	116	172	104	12	148	50	-33	-10	-31	-30	-34
<i>Dont: Bons du Trésor et obligations (net)</i>	52	83	140	64	140	37	-19	11	0	2	-6
Financement non bancaire	41	0	5	0	0	50	0	0	0	0	0
Règlement des retards de paiement	-95	-13	-5	21	0	-26	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>											
Instances de paiements budgétaires (définition du programme)	45	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres d'État	147	292	362	417	519	518	540
Dépenses prioritaires (% des dépenses totales) ⁶	36	37	35	35	35	35	35
Produit intérieur brut	6,029	6,369	6,837	6,818	7,346	7,243	7,779	8,374	9,055	9,791	10,599

Sources: Autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ À compter de 2011, les données couvrent aussi des opérations du FSE.

² Exclut les traitements et salaires liés aux projets inclus dans les dépenses d'investissement et les salaires des organes autonomes ainsi que ceux des travailleurs contractuels dans la santé et l'éducation, inclus dans les transferts et subventions.

³ En 2012, inclut les dépenses liées à la sécheresse.

⁴ Administrations locales, entités autonomes du secteur public (par ex., hôpitaux, universités) et fonds de pension des fonctionnaires (FNR).

⁵ Inclut le prêt sur 10 ans en FCFA de la BCEAO en 2009 égal à l'allocation générale de DTS.

⁶ Dépenses de santé, d'éducation, d'environnement, du système judiciaire, des filets de sécurité sociale, d'assainissement et d'approvisionnement rural en eau.

Tableau 4. Sénégal : Opérations financières de l'administration centrale et du FSE, 2009-17

	2009	2010	2011		2012		2013	2014	2015	2016	2017
			EBS/ 11/176	Réel	EBS/ 11/176	Prog.			Proj.		
(Pourcentage du PIB)											
Total recettes et dons	21.7	22.0	22.6	22.4	23.4	23.4	23.3	23.4	23.4	23.1	23.1
Recettes	18.6	19.4	20.2	20.2	21.1	20.7	20.7	20.7	20.8	20.5	20.6
Recettes fiscales	18.0	18.8	19.0	18.9	20.0	19.5	19.2	19.3	19.4	19.5	19.6
Impôts sur le revenu	4.8	5.3	5.2	5.1	5.2	5.2	4.9	5.0	5.1	5.2	5.2
Taxes sur les biens et les services	10.2	10.9	10.6	10.7	11.6	11.5	10.7	10.9	11.0	11.1	11.1
Taxes sur les produits pétroliers	3.0	2.6	3.2	3.1	3.2	2.8	3.6	3.4	3.3	3.3	3.3
Recettes non fiscales	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
FSE			0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0
Dons	3.0	2.5	2.4	2.2	2.3	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5
Total dépenses et prêts nets ¹	26.7	27.1	28.8	29.0	28.9	29.8	28.0	27.6	27.3	26.9	26.8
Dépenses courantes	16.5	15.6	17.4	18.1	16.3	17.3	16.4	16.0	15.2	15.0	15.0
Traitements et salaires	6.0	6.2	6.1	6.3	6.0	6.2	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Paiement d'intérêts	0.8	0.9	1.2	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5
Autres dépenses courantes	9.7	8.5	10.1	10.3	8.8	9.5	8.8	8.4	7.7	7.5	7.5
<i>Dont</i> : biens et services	4.8	4.6	5.1	5.2	5.2	5.1	4.9	4.8	4.7	4.7	4.7
<i>Dont</i> : Transferts et subventions	4.7	3.8	4.8	4.9	3.4	4.3	3.7	3.4	2.8	2.7	2.7
<i>Dont</i> : Subventions aux prod. énergétiques et alim.	1.0	0.0	2.0	2.0	0.6	1.6	1.0	0.7	0.1	0.0	0.0
Dépenses courantes PPTE et IADM	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'investissement ²	10.1	11.6	10.9	10.5	12.7	12.6	11.6	11.7	12.1	11.9	11.8
Financement intérieur et non concessionnel	6.1	6.9	6.8	7.0	7.6	7.0	6.5	6.6	7.2	7.1	7.2
Financement extérieur (concessionnel)	3.9	4.7	4.1	3.6	5.2	5.6	5.1	5.1	5.0	4.8	4.6
Prêts nets	0.1	0.0	0.5	0.4	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des principales entités du secteur public ³	0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire	-4.1	-4.2	-5.1	-5.2	-4.1	-4.9	-3.2	-2.7	-2.4	-2.3	-2.1
Solde budgétaire global											
Base ordonnancement, dons exclus	-7.9	-7.8	-8.6	-8.9	-7.8	-9.1	-7.3	-6.9	-6.5	-6.4	-6.2
Base ordonnancement, dons inclus	-4.8	-5.2	-6.2	-6.7	-5.6	-6.4	-4.7	-4.3	-3.9	-3.8	-3.7
Financement	4.8	5.2	6.2	6.7	5.6	6.4	4.7	4.3	3.9	3.8	3.7
Financement extérieur	3.7	2.7	4.7	6.2	3.6	5.4	5.1	4.4	4.2	4.1	4.0
Financement intérieur	2.6	2.7	1.6	0.2	2.0	1.4	-0.4	-0.1	-0.3	-0.3	-0.3
Règlement des retards de paiement	-1.6	-0.2	-0.1	0.3	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>											
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Dépenses prioritaires ⁴	9.5	10.0	9.0	9.0	9.9	10.2	10.2
Traitements et salaires (% des recettes)	32.4	31.7	30.1	31.1	28.6	30.1	29.0	28.9	28.8	29.2	29.1

Sources: Autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ À compter de 2011, les données couvrent aussi les opérations du FSE.² En 2012, inclut les dépenses liées à la sécheresse.⁴ Administration locales, entités autonomes du secteur public (par ex., hôpitaux, universités) et fonds de pension des fonctionnaires (FNR).⁶ Dépenses de santé, d'éducation, d'environnement, du système judiciaire, des filets de sécurité sociale, d'assainissement et d'approvisionnement rural en eau.

Tableau 5. Sénégal : Situation monétaire, 2008–12

	2008	2009	2010	2011		2012	
				EBS/ 11/176	Réel	EBS/ 11/176	Proj.
	(milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	762	859	988	1,116	931	1,151	930
BCEAO	653	725	735	861	726	894	726
Banques commerciales	109	133	253	256	204	257	203
Avoirs intérieurs nets	1,245	1,367	1,552	1,740	1,782	2,123	1,987
Crédit intérieur net	1,467	1,604	1,847	2,134	2,108	2,504	2,297
Crédit net à l'État	28	112	200	341	155	488	200
Banque centrale	-14	119	202	143	104	169	105
Banques commerciales	33	-9	0	200	46	321	93
Autres institutions	9	2	-2	-2	5	-2	2
Crédit à l'économie	1,440	1,492	1,647	1,794	1,953	2,015	2,097
Autres postes (net)	-223	-236	-295	-394	-326	-380	-310
Monnaie au sens large	2,007	2,226	2,540	2,856	2,713	3,274	2,917
Monnaie, hors banques	474	495	561	598	589	588	582
Total dépôts	1,532	1,731	1,979	2,259	2,123	2,686	2,335
Dépôts à vue	779	864	988	1,127	1,061	1,341	1,166
Dépôts à terme	754	867	991	1,131	1,063	1,345	1,170
	(Variation en % du stock de la monnaie au sens large, début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-4.5	4.8	5.8	5.0	-2.3	1.2	0.0
BCEAO	0.4	3.6	0.4	5.0	-0.3	1.2	0.0
Banques commerciales	-5.0	1.2	5.4	0.1	-1.9	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	6.2	6.1	8.3	7.2	9.0	13.4	7.6
Crédit net à l'État	-3.5	4.2	4.0	5.5	-1.8	5.2	1.7
Crédit à l'économie	10.7	2.6	7.0	5.8	12.0	7.8	5.3
Autres postes (net)	-1.0	-0.7	-2.6	-4.1	-1.2	0.5	0.6
Monnaie au sens large	1.7	10.9	14.1	12.4	6.8	14.6	7.5
<i>Pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)						
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large ; fin de période)	3.0	2.7	2.5	2.4	2.5	2.2	2.5
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	10.8	0.6	5.6	7.5	7.1	7.4	6.2
Crédit à l'économie (croissance en %)	17.2	3.6	10.4	8.9	18.6	12.4	7.4
Crédit à l'économie/PIB (%)	24.0	24.7	25.9	26.2	28.6	27.4	28.9
Variation crédit net à l'État (glissement annuel ; milliards de FCFA)	-68.3	83.7	88.5	140.5	-45.4	147.7	45.3
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de période: %)	4.75	4.25	4.25	4.25	4.25	4.25	...

Sources: Autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2004–11
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Adéquation du capital								
Capital aux avoirs pondérés par le risque	11.5	10.8	12.9	13.5	13.8	16.3	18.0	16.0
Capital réglementaire aux avoirs pondérés par le risque	11.9	11.1	13.1	13.6	13.9	16.5	18.2	15.9
Capital au total des actifs	7.7	7.6	8.3	8.3	9.1	9.3	10.0	9.8
Composition et qualité des actifs								
Total prêts au total des actifs	57.1	64.0	63.8	58.8	62.8	59.5	57.5	60.6
Concentr. prêts aux 5 + grands empr. au capital	131.4	179.9	103.7	88.5	100.9	71.7	70.6	69.8
Répartition sectorielle des prêts								
Industriels	33.6	35.5	28.9	25.1	19.5	27.5	26.4	22.2
Commerce de détail et de gros	19.3	17.0	18.9	14.4	18.5	24.5	23.8	19.2
Services, transports et communication	27.4	28.0	30.0	29.6	31.1	34.1	41.9	34.0
Prêts non productifs bruts au total prêts	12.6	11.9	16.8	18.6	17.4	18.7	20.2	16.2
<i>Dont: sans ICS</i>	12.7	14.2	15.8	15.8	13.2
Provisions aux prêts non productifs	75.7	75.4	52.0	53.8	51.5	53.1	54.9	54.0
<i>Dont: sans ICS</i>	74.6	65.7	64.7	65.3	68.3
Prêts non productifs nets de provisions au total des prêts	3.4	3.2	8.8	8.6	9.3	9.7	9.1	8.1
<i>Dont: sans ICS</i>	3.6	5.4	6.2	6.1	4.6
Prêts non productifs nets de provisions au capital	25.1	27.2	67.9	60.7	63.9	62.3	52.3	50.4
<i>Dont: sans ICS</i>	23.8	35.3	38.4	41.5	35.7
Recettes et rentabilité								
Coût moyen des fonds empruntés	2.0	2.0	2.2	2.3	2.8	3.4	2.2	2.0
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	11.7	11.8	11.3	11.6	13.9	15.4	8.1	8.4
Marge d'intérêt moyenne	9.7	9.8	9.2	9.3	11.1	12.0	13.2	14.4
Rendement après impôts sur avoirs moyens	1.8	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.6	2.2
Rendement après impôts sur fonds propres moyens	17.6	15.8	14.6	15.3	13.0	16.0	15.4	22.6
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	48.7	47.9	49.4	50.7	51.3	60.3	56.7	56.0
Traitements et salaires/revenu bancaire net	21.5	21.2	21.7	22.2	21.1	23.0	24.8	23.8
Liquidités								
Actifs liquides au total actifs	31.7	39.8	36.1
Actifs liquides au total dépôts	49.8	52.4	76.7
Total dépôts au total passifs	79.6	78.3	75.8	73.6	70.3	74.9	76.0	62.8

Source: BCEAO.

Tableau 7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011 ¹
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	30 juin 2011			30 septembre 2011			31 décembre 2011		
	Prog.	Réel	Statut	Prog.	Réel	Statut	Prog.	Réel	Statut
Critères d'évaluation									
Plancher sur le solde budgétaire global ^{2,3}	-237	-155	<i>respecté</i>	-355	-318	<i>respecté</i>	-427	-455	non respecté
Plafond sur l'octroi ou la garantie de la dette extérieure non concessionnelle par l'État (en millions de \$EU) ⁴	500	300	<i>respecté</i>	500	300	<i>respecté</i>	500	300	non respecté
Plafond sur les dépenses entreprises sans procédures habituelles ou simplifiées ⁴	0	0	<i>respecté</i>	0	0	<i>respecté</i>	0	0	<i>respecté</i>
Plafond sur les arriérés de paiement extérieur de l'État (stock) ⁴	0	0	<i>respecté</i>	0	0	<i>respecté</i>	0	0	<i>respecté</i>
Plafond sur le montant des instances budgétaires	50	45	<i>respecté</i>	50	40	<i>respecté</i>	50	50	<i>respecté</i>
Plafond sur la dette concessionnelle avec un élément don minimum de 15% ⁴	30	0	<i>respecté</i>	30	0	<i>respecté</i>	44	0	<i>respecté</i>
Objectifs indicatifs									
Plafond trimestriel sur la part de la valeur des marchés publics sans appel d'offres (%)	20	6	<i>respecté</i>	20	47	<i>respecté</i>	20	16	<i>respecté</i>
Plancher sur les dépenses sociales (% des dépenses totales)	35	41	<i>respecté</i>	35	37	<i>respecté</i>
Ajustement à la hausse maximum du plafond du déficit global à cause de:									
Pénurie de dons de programmes par rapport aux projections du programme	15	15	15
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	70	70	50
Excédent d'investissements dans le secteur de l'énergie et les autoroutes par rapport aux projections du programme	50
Pour mémoire :									
Dons programmes	19	35	...	28	37	...	37	37	...
Prêts concessionnels	114	88	...	170	210	175	...
Investissements dans le secteur de l'énergie et les autoroutes ⁵	66	66	...
¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2011, à l'exception des critères d'évaluation suivis sur une base continue. Voir le Protocole d'accord technique pour les définitions. Les objectifs indicatifs sont en italique. ² Cumulé depuis le début de l'année. ³ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du PAT. ⁴ Suivi sur une base continue. ⁵ Investissements dans l'autoroute, plus investissements dans le plan Takkal financés sur ressources concessionnelles intérieures et extérieures.									

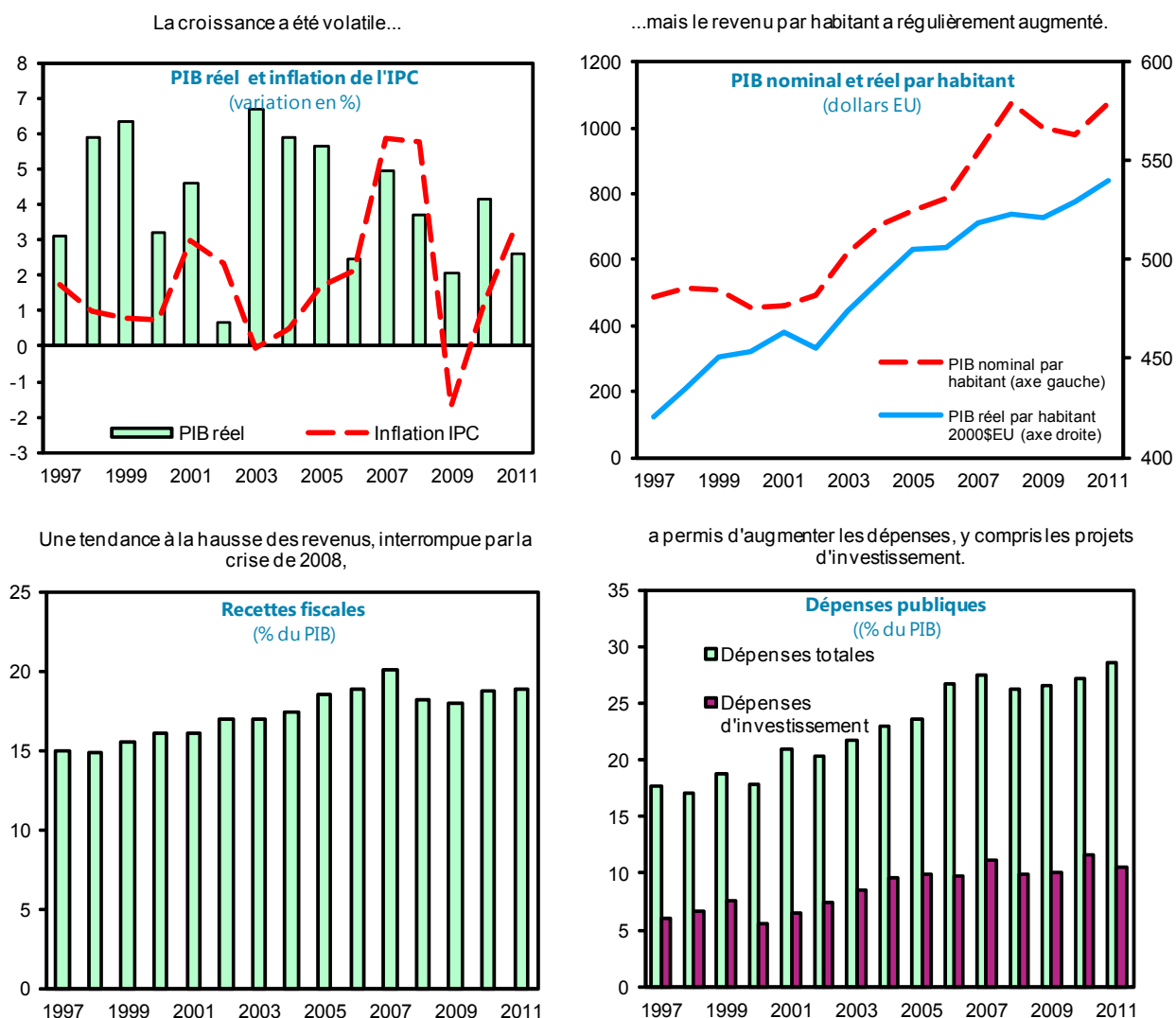
Tableau 8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011-12 ¹									
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
	31 décembre 2011			31 mars 2012			30 juin 2012	30 sept.2012	31 déc. 2012
	Prog.	Réel	Statut	Prog.	Prél.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation									
Plancher sur le solde budgétaire global ^{2 3}	-427	-455	Non réalisé	-102	-70	Réalisé	-231	-347	-463
Plafond sur l'octroi ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par l'Etat (en millions de \$EU) ⁴	500	300	Réalisé	500	300	Réalisé	500	500	500
⁴	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0
Plafond sur les arriérés de paiement extérieur de l'Etat (stock) ⁴	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0
Plafond sur le montant des instances budgétaires	50	50	Réalisé	50	49	Réalisé	50	50	50
Plafond sur la dette concessionnelle avec un élément don minimum de 15% ⁴	44	0	Réalisé	44	0	Réalisé	44	44	44
Objectifs indicatifs									
Plafond trimestriel sur la part de la valeur des marchés publics sans appel d'offres (%)	20	16	Réalisé	20	14	Réalisé	20	20	20
Plancher sur les dépenses sociales (% des dépenses totales)	35	37	Réalisé	Réalisé	35	...	35
Ajustement à la hausse maximum du plafond du déficit global à cause de:									
Pénurie de dons de programmes par rapport aux projections du programme	15	15	15	15	15
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Excédent d'investissements dans le secteur de l'énergie et les autoroutes par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
<i>Pour mémoire :</i>									
Dons programmes	37	37	...	9	19	28	32
Prêts concessionnels	210	175	...	52	105	157	328
Investissements dans le secteur de l'énergie et les autoroutes ⁵	66	66	...	44	81	122	162
<p>¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2011, à l'exception des critères d'évaluation suivis sur une base continue. Voir le Protocole d'accord technique pour les définitions. Les objectifs indicatifs sont en italique.</p> <p>² Cumulé depuis le début de l'année.</p> <p>³ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du PAT.</p> <p>⁴ Suivi sur une base continue.</p> <p>⁵ Investissements dans l'autoroute, plus investissements dans le plan Takkal financés sur ressources concessionnelles intérieures et extérieures.</p>									

Tableau 9. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2012-13¹
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 déc. 2012	31 mars 2013	30 juin 2013	30 sept. 2013	31 déc. 2013
	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères d'évaluation					
Plancher sur le solde budgétaire global ^{2 3}	-463	-92	-184	-275	-367
Plafond sur l'octroi ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par l'Etat (en millions de \$EU) ⁴	500	500	500	500	500
Plafond sur les dépenses entreprises sans procédures habituelles ou simplifiées ⁴	0	0	0	0	0
Plafond sur les arriérés de paiement extérieur de l'État (stock) ⁴	0	0	0	0	0
Plafond sur le montant des instances budgétaires	50	50	50	50	50
Plafond sur la dette concessionnelle avec un élément don minimum de 15% ⁴	44	44	44	44	44
Objectifs indicatifs					
Plafond trimestriel sur la part de la valeur des marchés publics sans appel d'offres (%)	20	20	20	20	20
Plancher sur les dépenses sociales (% des dépenses totales)	35	...	35	...	35
<i>Ajustement à la hausse maximum du plafond du déficit global à cause de:</i>					
Pénurie de dons de programmes par rapport aux projections du programme	15	15	15	15	15
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Excédent d'investissements dans le secteur de l'énergie et les autoroutes par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons programmes	32	8	16	24	34
Prêts concessionnels	328	82	164	246	282
Investissements dans le secteur de l'énergie et les autoroutes ⁵	162

¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2011, à l'exception des critères d'évaluation suivis sur une base continue. Voir le Protocole d'accord technique pour les définitions. Les objectifs indicatifs sont en italique.
² Cumulé depuis le début de l'année.
³ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du PAT.
⁴ Suivi sur une base continue.
⁵ Investissements dans l'autoroute, plus investissements dans le plan Takkal financés sur ressources concessionnelles intérieures et extérieures.

Graphique 1. Sénégal: Perspectives historiques, 1997–2011



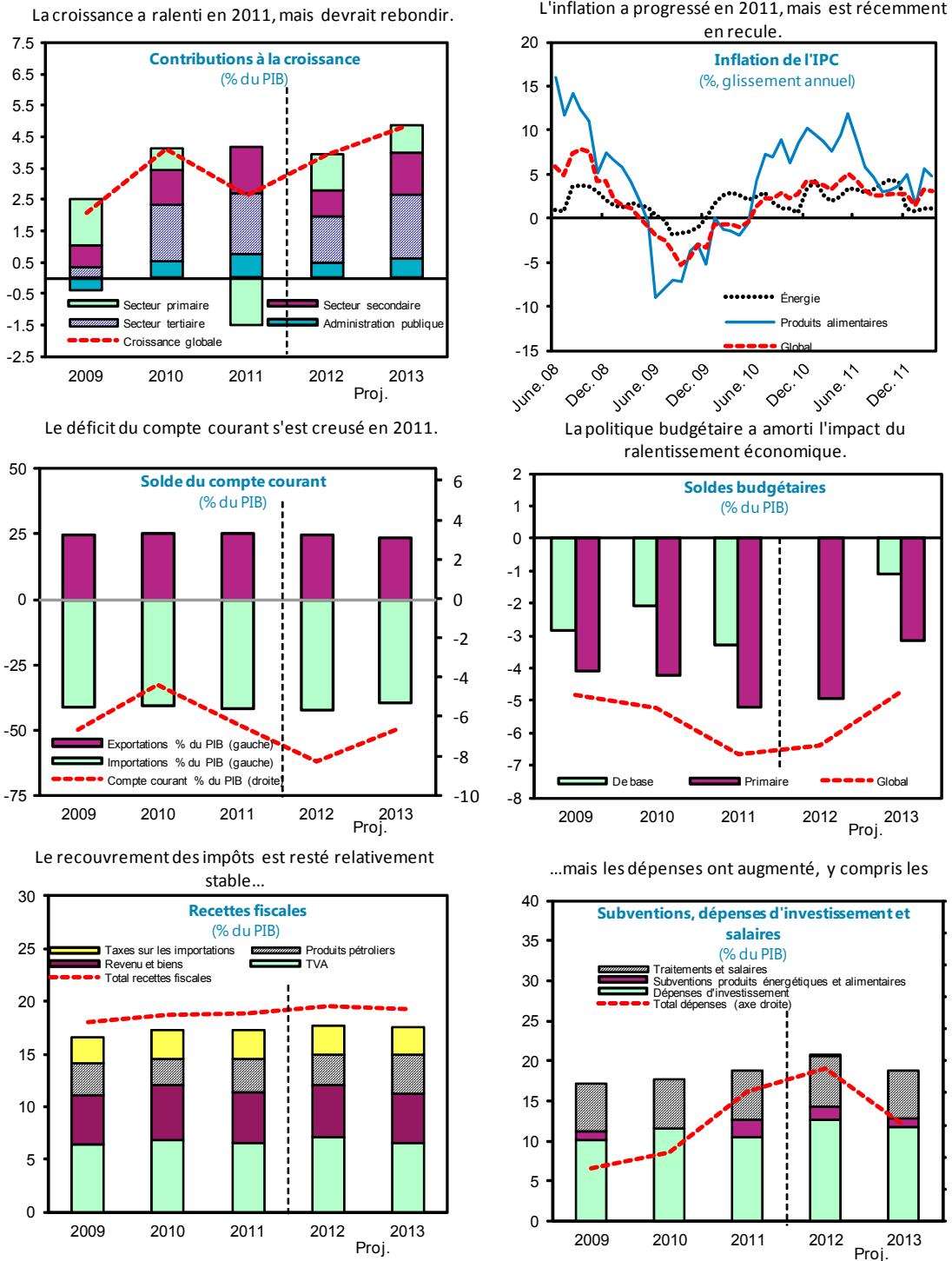
Sources: Autorités sénégalaises; Banque mondiale et calculs et estimations des services du FMI.

Des progrès ont été réalisés vers les Objectifs du Millénaire pour le développement

Millennium Development Goal	1990	1995	2000	2005	2010
Poverty headcount ratio at \$1.25 a day (PPP) (% of popu	66	54	44	34	..
Literacy rate, youth female (% of females ages 15-24)	28	..	41	45	56
Total enrollment, primary (% net)	45	50	58	72	78
Ratio of female to male primary enrollment (%)	72	76	87	97	106
Mortality rate, infant (per 1,000 live births)	70	68	63	56	50
Mortality rate, under-5 (per 1,000)	139	134	119	95	75
Births attended by skilled health staff (% of total)	..	47	60	52	..
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49)	0	0	1	1	1
Improved water source (% of population with access)	61	63	65	68	72

Source: Millennium Development Goals Database, World Bank, 2012.

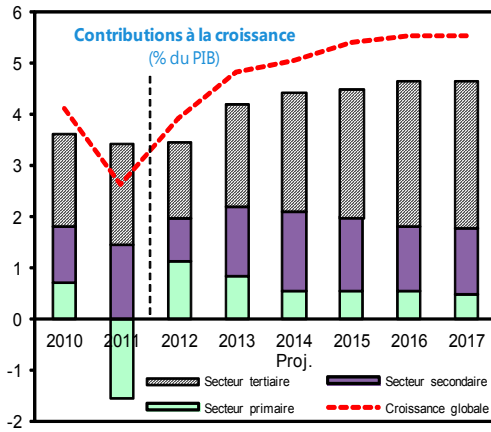
Graphique 2. Sénégal: Récente évolution et projections à court terme, 2009–2013



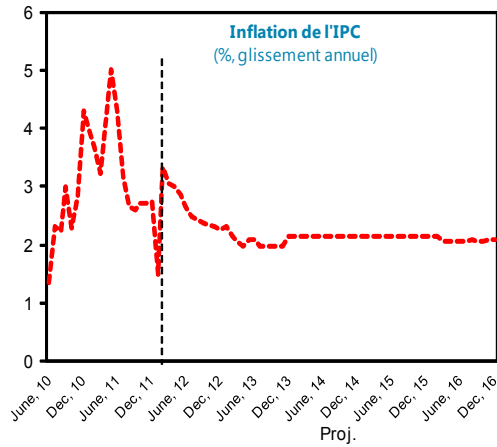
Sources: BCEAO; autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal: Perspectives à moyen terme, 2010–17

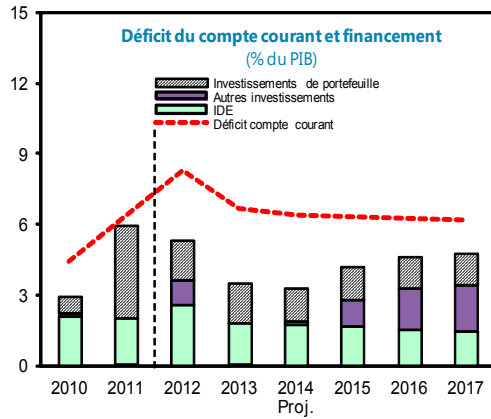
D'après les projections, la croissance devrait être tirée par les services et les secteurs de l'énergie et travaux publics en relation avec d'importants projets



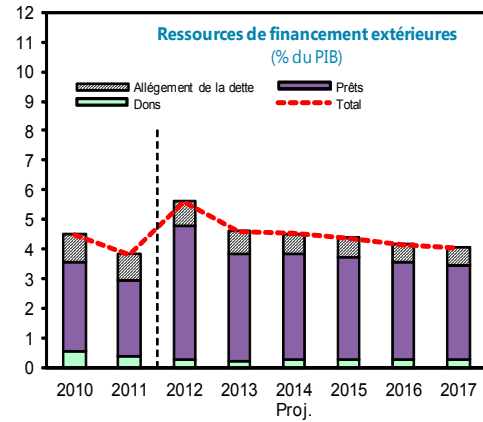
L'inflation devrait revenir à des tendances historiques en l'absence de nouvelles pressions sur les prix énergétiques et alimentaires.



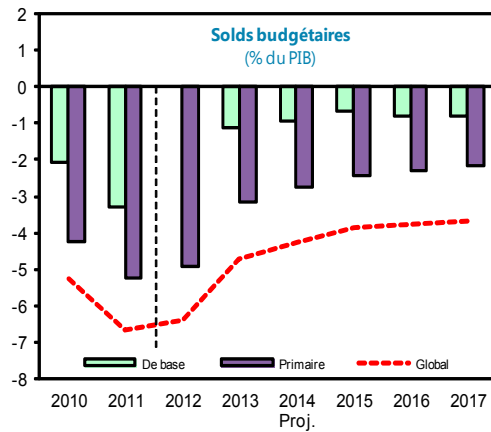
Le déficit du compte courant devrait être essentiellement financé par les flux publics...



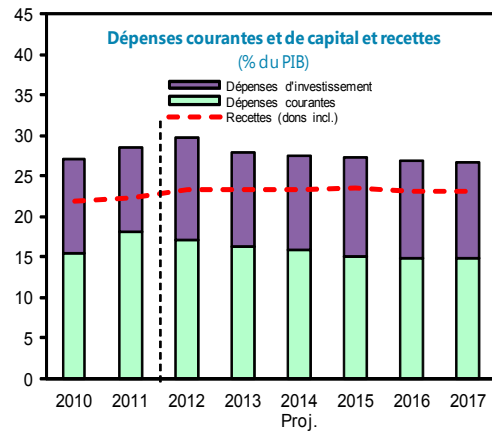
...tandis que l'économie restera largement dépendante des ressources financières étrangères.



A moyen terme, le déficit budgétaire devra baisser...



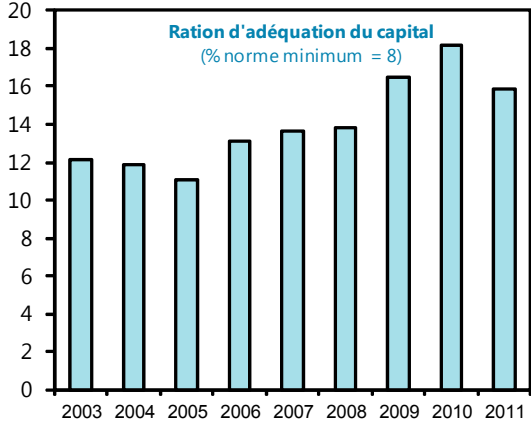
...à travers une combinaison de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses.



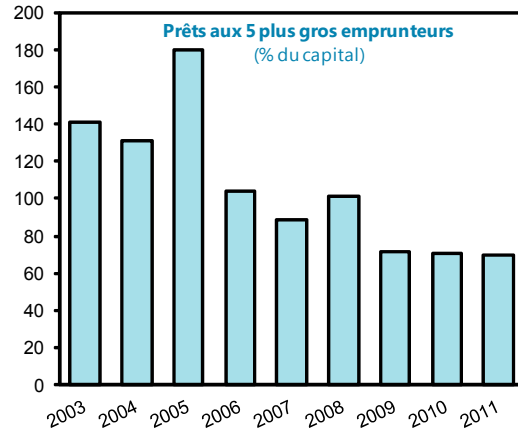
Sources: BCEAO; autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Sénégal: Questions du secteur financier

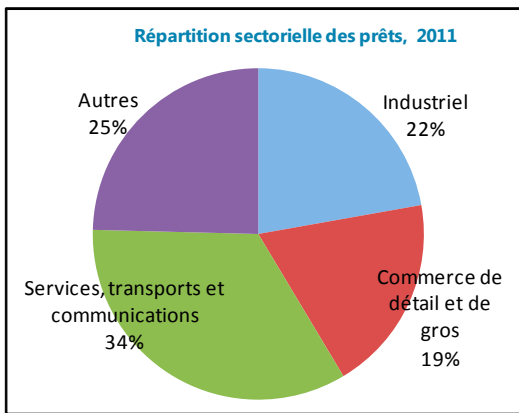
Le secteur bancaire est dans l'ensemble bien capitalisé...



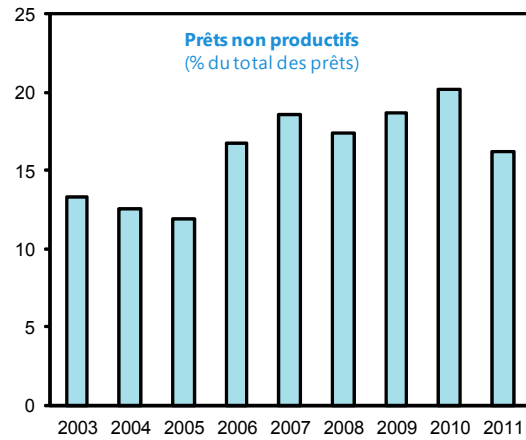
... mais les prêts restent très concentrés.



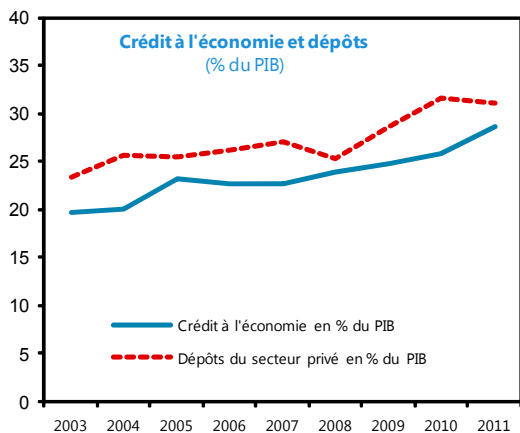
Les prêts bénéficient à quelques secteurs...



..en même temps le niveau de prêts non productifs reste élevé.



L'approfondissement progressif du secteur financier...



...est freiné par des obstacles liés à l'accès au crédit.

Access to Credit			
	Senegal	Mauritius	Morocco
Rank (out of 183)	126	78	98
Strength of legal rights index (0-10)	6	6	3
Depth of credit information index (0-6)	1	3	5
Public registry coverage (percent of adults)	4.5	49.8	0
Private bureau coverage (percent of adults)	0	0	14.6

Source: Autorités sénégalaises; calculs et estimations des services du FMI et Doing Business 2012

APPENDICE I

LETTRE D'INTENTION

Dakar, Sénégal
Le 22 juin 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la troisième revue de son programme macroéconomique 2010-2013 appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Les détails de ce programme ont été établis dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 10 novembre 2010, et dans les MPEF du 19 mai 2011 et du 2 décembre 2011 relatifs respectivement à la première et deuxième revue. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin décembre 2011, présente l'état de lieu à fin mars 2012, fixe les objectifs macroéconomiques du nouveau gouvernement pour le reste de l'année 2012 ainsi que des cibles indicatives pour 2013, et met à jour les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme.
2. Le nouveau gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'ISPE, dont les objectifs sont partagés comme le souligne le MPEF. Toutefois, en plus du dérapage budgétaire dont il hérite, le gouvernement reste confronté à un environnement extérieur peu favorable, à une plus grande instabilité régionale et à l'impact de la sécheresse sur la population et l'économie. Pour ces raisons, un certain nombre d'aménagements dans la mise en œuvre du programme, ne remettant pas en cause ses grandes orientations, est souhaitable.
3. Le maintien d'un cadre macroéconomique stable reste un élément primordial à la réalisation de la stratégie de croissance et de développement du Sénégal. Le gouvernement entend inscrire ses efforts de maîtrise des finances publiques dans une perspective de moyen terme, avec pour objectif de ramener le déficit budgétaire sous la barre de 5 % du PIB en 2013 et de 4% au plus tard en 2015. Depuis sa prise de fonction, le gouvernement réalise d'importants efforts visant à contenir le déficit budgétaire en 2012. Cependant, compte tenu des circonstances exceptionnelles auxquelles font face les finances publiques en 2012, qui sans mesures correctrices pourraient enregistrer un déficit de plus de 8 % du PIB, la cible initiale de 5.6 % du PIB pour le déficit est aujourd'hui hors de portée. Le gouvernement propose donc une révision à la hausse de la cible pour 2012 à 6.4 % du PIB, qui prend en compte les effets sur le budget de la sécheresse dans le Sahel et d'un environnement économique peu favorable. Cette nouvelle cible nécessitera cependant un important effort de maîtrise des dépenses que nous nous engageons fermement à réaliser. Le gouvernement demande modification du critère d'évaluation sur le déficit budgétaire global à fin juin et fin décembre 2012.

4. Le nouveau gouvernement est déterminé à réformer l'Etat pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser le développement du secteur privé. Un certain nombre de mesures fortes ont déjà été prises et annoncées pour améliorer la transparence et la gouvernance publique. Le gouvernement propose également de reprogrammer les mesures structurelles qui n'ont pas été mises en œuvre début 2012 dans un contexte électoral tendu.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, le gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le sollicitera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération,

Amadou Kane
Ministre de l'économie et des finances

/s/

Pièces jointes: - Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I

MEMORANDUM SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES**Dakar, le 22 juin 2012****INTRODUCTION**

1. **Les élections présidentielles en mars 2012 se sont déroulées dans le calme et ont amené au pouvoir un nouveau président et un nouveau gouvernement au Sénégal.** Les priorités de la nouvelle équipe se résument à court terme (i) au soutien à apporter au monde rural, suite à la mauvaise campagne agricole 2011/2012, (ii) à la baisse des prix des denrées de première nécessité (riz, huile et du sucre), en concertation avec les commerçants, (iii) à la relance du dialogue pour la paix en Casamance, en relation avec la Gambie et la Guinée Bissau, (iv) à la réforme de l'Etat (y compris la réduction du train de vie de l'Etat et la rationalisation de la dépense publique pour accroître son efficacité) et, (v) à la poursuite des réformes dans le secteur de l'énergie. À moyen et long termes, les secteurs et réformes clés, générateurs de croissance et de réduction de la pauvreté, restent la priorité du gouvernement. Il s'agit notamment de l'emploi, du développement de la PME et du secteur privé, la gouvernance économique et financière, la sécurité alimentaire et les infrastructures.

2. **Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE, 2011-13).** Les objectifs du programme sont en ligne avec ceux du nouveau gouvernement. Le programme vise essentiellement à (i) mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique; (ii) accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires; (iii) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance; et (iv) favoriser le développement du secteur privé à travers des réformes structurelles. Toutefois, le gouvernement reste confronté à un environnement extérieur peu favorable, une plus grande instabilité régionale et l'impact de la sécheresse sur la population et l'économie. Pour ces raisons, un certain nombre d'aménagements dans la mise en œuvre du programme, ne remettant pas en cause ses grandes orientations, est souhaitable.

3. Le présent mémorandum actualise le programme à la lumière des nouveaux défis auxquels le Sénégal fait face en 2012.¹ Le mémorandum comporte trois sections. La première couvre l'évolution récente de l'économie et les résultats du programme. La deuxième section est consacrée aux objectifs macroéconomiques pour le reste de l'année 2012 et pour le

¹ Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 10 novembre 2010, ainsi que dans les MPEF du 19 mai 2011 et du 2 décembre 2011.

moyen terme, à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles. La dernière section résume les changements souhaités au niveau du suivi du programme

I. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. **Les développements macroéconomiques en 2011 ont été moins favorables que prévus en raison de la sécheresse qui a sévi dans le Sahel.** En effet, la forte baisse de la production agricole a affecté la performance du secteur primaire qui a enregistré une croissance négative en 2011 (-10,8%). En revanche, le secteur secondaire est resté dynamique en 2011 (+7,2%), malgré la persistance des délestages électriques jusqu'au mois de septembre. Le secteur tertiaire s'est également bien tenu avec une progression estimée à 4%. Globalement, la croissance du PIB réel en 2011 a été révisée à la baisse, de 4% à 2,6%, après 4,1% en 2010. Pour sa part, le PIB non agricole affiche une hausse de 4,8%. L'inflation s'est établie à 3,4% en 2011, tirée par le renchérissement des produits alimentaires et du transport dans un contexte de hausse des cours mondiaux. Le compte courant de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 6,4% du PIB et le solde de la balance des paiements a enregistré un déficit. Les crédits à l'économie ont fortement augmenté tandis que la masse monétaire a progressé de 5,2%.

5. **La mise en œuvre du programme a connu un ralentissement début 2012 dans un contexte pré-électoral.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs à fin 2011 ont été atteints, à l'exception du critère sur le déficit budgétaire (voir tableau 1). Le déficit s'est établi en 2011 à CFAF 455 milliards (6,7 % du PIB), pour une cible de CFAF 427 milliards. Cet écart s'explique par un dépassement des dépenses courantes, principalement la titularisation de contractuels de l'éducation, et des moins-values de recettes notamment les taxes sur biens et services. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles, mais à un rythme inférieur à celui envisagé dans le programme :

(i) le numéro d'immatriculation nationale des entreprises et des associations (NINEA) a été rendu obligatoire pour les opérations douanières au 1^{er} janvier 2012, comme prévu, mais des progrès restent à faire sur les échanges d'information avec l'administration des impôts (voir ci-dessous) ;

(ii) la nouvelle direction en charge de la gestion de la dette a été créée à bonne date et son directeur a été nommé ; elle deviendra pleinement opérationnelle le 30 juin 2012;

(iii) l'étude pour analyser les ressources affectées au secteur de la micro-finance et leur impact, en vue de les rationaliser, a été finalisée fin janvier, comme prévu ;

(iv) le recensement exhaustif des agences et de leurs missions a enregistré un retard début 2012 mais est aujourd'hui bien avancé;

(v) la préparation d'un guide d'évaluation des projets productifs, qui bénéficie du soutien financier de la Banque mondiale pour le recrutement d'un cabinet de conseil, a enregistré un nouveau retard, en raison d'une sous-estimation du temps requis pour les procédures d'appel d'offre ;

(vi) l'audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute n'a pas été réalisé car les travaux en question n'ont toujours pas démarré et ce projet fait aujourd'hui l'objet d'un réexamen à la lumière des fortes contraintes financières pesant sur le budget de l'Etat.

(vii) le plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité n'a pas été élaboré. Le nouveau gouvernement souhaite disposer davantage de temps pour analyser ce sujet sensible.

6. **A fin mars 2012, les indicateurs d'évaluation quantitatifs et les objectifs indicatifs du programme ont été respectés dans l'ensemble.** Le solde budgétaire est évalué bien en deçà du plancher programmé de - CFAF 102 milliards. Les instances de paiements se sont établies à CFAF 49 milliards. Toutefois, la situation de trésorerie tendue avant les élections présidentielles a conduit à un accroissement des délais de paiement effectif par les agences, avec de nombreux chèques émis mais non payés à leurs bénéficiaires. Les autres indicateurs relatifs à la dette extérieure non concessionnelle, aux arriérés de paiement extérieur et aux marchés publics passés par entente directe ont été tous respectés.

II. POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR 2012

7. **La stratégie de développement du Sénégal vise une économie émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire.** Le Document de Politique Économique et Sociale (DPES) 2011-2015 est à un stade avancé de préparation et avait fait l'objet d'une validation par le précédent gouvernement et l'ensemble des acteurs au développement. Le nouveau gouvernement souhaite cependant s'accorder quelques mois pour s'assurer que le document final reflète bien ses priorités et pour mettre à jour les projections macroéconomiques qui le sous-tendent. Le DPES sera finalisé et transmis au FMI et à la Banque mondiale avant fin octobre 2012.

A. Contexte macroéconomique pour 2012

8. **Un environnement macroéconomique peu favorable constitue un défi supplémentaire pour la mise en œuvre du programme.** En effet, le ralentissement de l'activité au plan international, particulièrement en Europe ; la hausse des prix des produits pétroliers ; les tensions socio-politiques dans la sous-région (au Mali et en Guinée Bissau); et

l'impact de la sécheresse sont autant de facteurs qui affectent l'activité, les comptes extérieurs et les finances publiques du Sénégal.

9. **En dépit des facteurs pesant sur l'activité en 2012, la croissance du PIB devrait s'inscrire en hausse à 3,9% contre 2,6% en 2011.** Ce regain d'activité serait soutenu par une reprise de la production agricole sous l'hypothèse d'une pluviométrie normale conjuguée à la fourniture par l'Etat d'intrants agricoles en quantité suffisante et à bonne date. La croissance devrait être soutenue par l'investissement public à travers la poursuite de la mise en œuvre du plan de réforme du secteur électrique, des travaux relatifs à l'autoroute à péage et à l'aéroport Blaise Diagne, le démarrage des projets financés par le Millenium Challenge Account (MCA) ainsi que le maintien des projets dans les secteurs sociaux. La restauration d'un approvisionnement fiable et suffisant d'électricité et le contexte politique apaisé devraient aussi avoir un impact significatif sur l'activité économique. L'inflation devrait s'inscrire en baisse pour s'établir autour de 2,5% en 2012. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait se creuser en raison des importations liées aux investissements dans le secteur de l'énergie mais aussi aux importations de produits alimentaires, suite à la sécheresse, et le solde global de la balance des paiements enregistrerait un nouveau déficit.

10. **Les risques sont principalement baissiers.** Une possible résurgence de la crise en Europe constitue un premier risque baissier pour l'économie sénégalaise. Un second risque baissier est la hausse des cours internationaux du pétrole. Au plan interne, il conviendra de gérer les attentes de la population, qui sont grandes après les élections.

11. Les progrès et les nouveaux défis dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme sont présentés dans le reste de cette section et sont groupés sous les quatre objectifs principaux du programme.

B. Maîtriser les finances publiques et l'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique

12. **Le maintien d'un cadre macroéconomique stable est nécessaire pour impulser et entretenir dans la durée une croissance économique plus forte et porteuse de développement.** La croissance de 2012 est insuffisante, mais cette faiblesse reflète pour l'essentiel des facteurs exogènes. Une croissance plus forte devra être atteinte en 2013 et au-delà. Le gouvernement y contribuera par une meilleure gestion des ressources publiques et des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité de l'économie. L'inflation sera maintenue à un niveau faible et le déficit budgétaire sera ramené à moins de 4% du PIB au plus tard en 2015, afin d'assurer la viabilité des finances publiques et contribuer au processus de convergence dans l'UEMOA.

13. **Les finances publiques font face à des circonstances exceptionnelles en 2012.** La révision à la baisse de la croissance en 2012 est source de moins-values de recettes

significatives (environ CFAF 20 milliards). Par ailleurs, la poursuite du gel des prix à la pompe dans un contexte de prix internationaux du pétrole élevés aurait elle aussi un impact négatif substantiel sur les recettes (environ CFAF 35 milliards). Ce niveau élevé des cours du pétrole a également entraîné une révision à la hausse de la compensation tarifaire électrique qui s'établirait à CFAF 105 milliards en 2012. Par conséquent, le montant de CFAF 40 milliards inscrit dans le budget sera très insuffisant pour faire face à cette charge. En outre, il convient d'assister le monde rural, confronté à des difficultés résultant de la mauvaise campagne agricole 2011/2012 suite à la sécheresse dans le Sahel.

14. **Des mesures sont mises en œuvre pour atténuer l'impact de la sécheresse et préparer la prochaine campagne agricole.** Le gouvernement a décidé de venir en aide aux populations vulnérables du monde rural en distribuant des vivres pendant la période de soudure. Le gouvernement a aussi décidé de subventionner les intrants (semences et engrais) pour relancer la production agricole. Le coût pour les finances publiques de l'ensemble de ces mesures dépasse 1% du PIB. Le gouvernement compte sur l'appui des principaux partenaires du Sénégal pour couvrir une fraction de ces coûts par des dons, y compris en nature.

15. **Des dispositions ont été prises pour réduire les prix des denrées de première nécessité (riz, sucre et huile).** Cette mesure temporaire et ciblée, qui prend la forme de subventions (et non de baisse/suspension de taxes), soulagera les populations sénégalaises, en particulier dans les zones péri-urbaines. Cette mesure devrait grever le budget de 0,1% du PIB, les commerçants et industriels ayant accepté de supporter une partie du coût.

16. **Le gouvernement s'engage à réduire substantiellement l'écart à la cible budgétaire en 2012.** En l'absence de mesures correctrices, le déficit budgétaire excéderait 8% du PIB en 2012, soit un dépassement du programme d'environ 2,5% du PIB. Un tel niveau de déficit n'est pas compatible avec l'objectif du programme de stabilité macroéconomique et de maîtrise des finances publiques. Le gouvernement propose de réduire substantiellement cet écart budgétaire et de fixer une nouvelle cible pour le déficit de 6,4% du PIB, contre 5,6% précédemment, qui reflète l'impact de facteurs exogènes (sécheresse et ralentissement de l'activité). Un projet de loi de finances rectificative a été adopté le 14 juin 2012 par le Conseil des ministres pour refléter cet engagement.

17. **Pour atteindre cet objectif, mais aussi pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République, le gouvernement entend réduire de façon drastique et durable le train de vie de l'Etat.** Les dépenses de fonctionnement vont faire l'objet d'un réexamen systématique pour éliminer les dépenses insuffisamment productives :

- La réduction du nombre de ministères de 37 à 25 permettra de faire des économies sur le fonctionnement des cabinets et services rattachés ;

- La rationalisation des agences et de la carte diplomatique sera également engagée dans les mois à venir.
- Les achats de biens et services seront réduits substantiellement par des mesures concrètes de lutte contre les abus et les inefficacités. A titre d'exemple, la facture de télécommunication de l'Etat pourrait être réduite de 40% à terme par la résiliation de toutes les lignes mobiles utilisées par les non-ayants droit, la restriction du nombre de bénéficiaires et la définition de plafonds d'utilisation pour les abonnements sur le fixe et le mobile. Des économies substantielles seront réalisées, de façon similaire, sur la location de bâtiments à usage de bureaux et de logements, et sur les dépenses liées au parc automobile de l'Etat.
- Un audit de la fonction publique sera entamé dans les prochains mois.

Ces mesures n'auront cependant qu'un impact limité en 2012. Pour garantir des économies de CFAF 35 milliards, un certain nombre de mesures spécifiques ont déjà été identifiées et seront accompagnées d'une forte compression des crédits de fonctionnement disponibles, à l'exception des dépenses prioritaires.

18. **Certaines dépenses d'investissement devront également être différées.** Les économies (environ CFAF 91 milliards) seront essentiellement dégagées sur les nouveaux projets financés exclusivement sur ressources internes non encore démarrés, les projets non prioritaires et ceux ayant un impact limité sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

19. **Le gouvernement entend inscrire ses efforts de maîtrise des finances publiques dans une perspective de moyen terme.** Le déficit budgétaire sera ramené sous la barre des 5% en 2013 et 4% au plus tard en 2015, conformément aux objectifs initiaux du programme. Afin que cet objectif de maîtrise des finances publiques soit partagé par le plus grand nombre, le gouvernement proposera au parlement une discussion sur les perspectives de moyen terme au cours de l'automne 2012, sur la base de documents diffusés avec le projet de loi de finances pour 2013. Les mesures détaillées ci-dessus de réduction du train de vie de l'Etat produiront leur plein effet à moyen terme et garantiront la pérennité de l'effort considérable de compression des dépenses courantes qui sera réalisé en 2012. Elles seront accompagnées d'une rationalisation des politiques de subventions à certains secteurs ou catégories de la population en vue d'améliorer leur ciblage et leur efficacité. Le soutien aux prix de l'énergie (électricité, produits pétroliers) a atteint un coût exorbitant pour les finances publiques à environ CFAF 150 milliards en 2012. Ce soutien aux prix (y compris aux prix alimentaires et de l'eau) sera reconsidéré dans les prochains mois en vue de le remplacer par des mesures mieux ciblées sur les plus démunis (extension du filet de protection sociale par exemple). La baisse de la fiscalité sur les ménages permettra aussi de soutenir le pouvoir d'achat en période de réduction des subventions.

20. **Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement procédera à une rationalisation des dépenses dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.** L'attribution de bourses ou aides à tous les étudiants n'est pas soutenable dans un pays pauvre comme le Sénégal. Suite à l'audit de la fonction publique, le gouvernement s'engage à rationaliser le recrutement et la gestion du personnel de l'éducation. Le gouvernement travaillera aussi à accroître l'efficacité des dépenses dans le domaine de la santé et sur un meilleur ciblage des subventions agricoles. Un atelier de discussions sur ces thèmes a été organisé en juin avec la Banque mondiale.

21. **Une politique d'emprunt prudente contribuera aussi à préserver la viabilité de la dette publique ; elle sera guidée par une stratégie de moyen terme de gestion de la dette.** Les ressources concessionnelles mobilisées auprès des bailleurs de fonds et le financement intérieur/régional par adjudications resteront les principales sources de financement. Compte tenu du retard accusé dans la mise en place de la nouvelle Direction de la Dette Publique (DDP), la définition d'une stratégie d'endettement à moyen terme ne pourra plus être finalisée avant le 30 juin 2012. Le gouvernement vise désormais à avoir une première mouture à mi-août 2012 et la version définitive de la stratégie au 30 septembre 2012, en vue de l'annexer au projet de loi de finances de l'année 2013. S'agissant des ressources restantes de l'eurobond (CFAF 57 milliards), elles seront utilisées pour le financement de projets d'investissement dans le secteur de l'énergie et la contribution de l'Etat à l'autoroute à péage jusqu'à Diamniadio et son prolongement jusqu'au nouvel aéroport.

C. Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires

22. **Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une réforme ambitieuse de la fiscalité en 2013.** Cette réforme permettra d'avoir une fiscalité plus simple, transparente et efficace. Elle réduira les exemptions fiscales au profit d'un régime général plus incitatif. Les travaux relatifs à la réforme du Code général des impôts (CGI) se poursuivent, conformément au calendrier prévu. L'administration fiscale a terminé les travaux techniques engagés dans le cadre des concertations avec les représentants du secteur privé et des organisations syndicales. La rédaction du projet de nouveau code est très avancée et devrait être achevée 31 juillet 2012. Avant l'adoption du nouveau CGI par le conseil des ministres, il est prévu d'organiser un séminaire de restitution à l'intention des différentes parties prenantes, qui permettra également d'élargir le champ de la concertation aux acteurs qui n'ont pas participé aux travaux techniques (partenaires techniques et financiers, société civile, sphère académique, etc.). Dans le même souci d'information et de concertation, une note de stratégie à destination du public, présentant les objectifs de la réforme fiscale et ses grandes lignes, a fait l'objet d'une communication au Conseil de ministres et a été publiée sur le site internet de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie et des Finances. Enfin, le nouveau code devant entrer en vigueur le 1er janvier

2013, le projet y afférent sera transmis au Parlement au plus tard fin septembre 2012 afin de permettre son intégration au projet de loi de finances pour 2013. Le recours au précompte sera substantiellement réduit et le système de remboursement des crédits de TVA sera amélioré.

23. **La modernisation de l'administration fiscale se poursuit.** Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation de l'administration fiscale, il avait été initié un vaste programme de réforme de la DGID visant, entre autres objectifs, la réorganisation des services et une meilleure segmentation des contribuables. En ce qui concerne la rationalisation de l'organisation des services extérieurs de la DGID, il sera créé, avant fin 2012, une direction des grandes entreprises et des directions opérationnelles interrégionales implantées à Dakar et dans certaines localités importantes de l'intérieur du Sénégal. S'agissant de la segmentation des contribuables, elle a démarré avec le premier centre des moyennes entreprises (CME) qui a déjà été mis en place et qui sera pleinement opérationnel au plus tard en juillet 2012. Par ailleurs, l'efficacité de la procédure d'immatriculation des contribuables est en train d'être améliorée, grâce à l'assistance technique du FMI. Cela facilitera non seulement la gestion des contribuables mais, également, l'échange de données informatisées entre la DGID et les autres administrations du ministère de l'économie et des finances et l'ANSD. Un protocole d'accord entre la DGD et la DGID sera signé avant fin août 2012. La modernisation des procédures fiscales est en cours avec, notamment, la mise en œuvre des télé-procédures. Une nouvelle plateforme permettra aux contribuables enregistrés dans SIGTAS de faire leurs déclarations d'impôt en ligne (avant le 1er janvier 2013). La télé-déclaration sera suivie du télépaiement (avant fin 2013). La mise en œuvre de ces mesures nécessitera une étroite collaboration de toutes les administrations compétentes.

24. **La modernisation de l'administration douanière est également en cours.** La Direction générale des Douanes (DGD) poursuit la mise en œuvre des réformes contenues dans le Plan Stratégique 2011-2013 et déclinées sous forme d'engagements dans le Contrat de Performance signé avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Ces réformes visent l'amélioration de la contribution de la DGD aux ressources budgétaires, le renforcement du partenariat avec l'entreprise, l'automatisation des procédures de dédouanement, la rationalisation des ressources humaines, des moyens matériels et financiers et la redynamisation de la politique de communication du service. Pour ce faire, il sera mis en œuvre un plan d'action de mobilisation des recettes douanières articulé autour de l'accélération des formalités au niveau des unités de première ligne et du renforcement du contrôle après dédouanement. Un accent particulier sera mis sur le recouvrement des créances douanières, notamment la TVA suspendue et le contrôle des régimes suspensifs. De même, dans le cadre de la rationalisation des dépenses fiscales, le service a entamé le projet de réforme du décret 83-504 du 17 mai 1983 portant sur les conditions d'application des admissions en franchise. Une telle mesure devrait permettre de réduire considérablement les moins-values de recettes découlant des exonérations. Parallèlement, la DGD continuera à

renforcer son dispositif de surveillance en mettant en application une nouvelle cartographie de la surveillance du territoire et en déployant un système de surveillance électronique des marchandises en transit. Après la mise en œuvre et la stabilisation de la nouvelle version GAINDE intégral, la DGD a entamé la phase de dématérialisation des procédures de dédouanement. La Douane entend aussi contribuer davantage à l'amélioration du climat des affaires par la réforme des régimes économiques et aussi par la mise en œuvre du Programme de Partenaires Privilégiés, dont l'objectif est d'offrir aux entreprises des procédures personnalisées. Sur ce même registre, le projet de réforme du code des douanes est en cours et devrait être finalisé au plus tard le 31 décembre 2012.

D. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

25. **L'amélioration de la gestion des finances publiques est une priorité pour le nouveau gouvernement.** Le processus de mise en œuvre des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA est en cours. La transposition est effective pour les quatre directives (LOLF, comptabilité publique, plan comptable de l'Etat, tableau des opérations financières de l'Etat). Le décret relatif à la transposition de la directive sur la nomenclature budgétaire sera pris avant la fin septembre 2012. S'agissant de la directive portant code de transparence, le projet de loi sera adopté par le Conseil des ministres avant la fin juin 2012. Un plan de réformes budgétaires et financières (PRBF) 2012-2014 actualisant le PRBF (2008-12) a tenu compte des points faibles relevés par le diagnostic PEFA de juin 2011. Le PRBF, qui se veut ouvert et dynamique, est en cours de validation avec les différents acteurs et partenaires au développement. Sa mise en œuvre permettra à terme d'améliorer le système de gestion des finances publiques à l'aune des indicateurs PEFA et d'asseoir les conditions d'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques d'ici 2017. Les efforts réalisés en matière de reddition des comptes publics seront poursuivis, avec le dépôt du projet de loi de règlement pour 2011 avec le projet de loi de finances de 2013. Le projet de loi organique sur la Cour des comptes sera aligné sur les meilleures pratiques internationales et adopté par le gouvernement avant fin juillet 2012. Le nouveau logiciel de gestion de la solde sera testé à fin juin 2012. Un calendrier d'intégration de la masse salariale dans SIGFIP sera ensuite proposé avant fin août 2012. Le recours aux décrets d'avance sera strictement limité.

26. **La transparence dans les transactions foncières touchant le domaine privé de l'État sera accrue.** En vue d'améliorer la transparence dans les transactions foncières et de publicité des cessions du domaine privé de l'Etat, la modernisation de l'informatisation se poursuit et sera renforcée dans le cadre du Projet d'appui à la gestion du foncier urbain. La numérisation des livres fonciers démarrera avec le bureau de la Conservation foncière de Dakar-Plateau à partir de 2013 et se poursuivra en 2014 dans les régions. A partir de 2012, le ministère de l'Economie et des Finances publiera à la fin de chaque année sur un site web accessible au public toutes les informations relatives au nombre de dossiers concernant les

cessions définitives sur le domaine privé de l'Etat, en précisant les superficies cédées, la situation géographique des terrains ainsi que les recettes correspondantes. Enfin, à compter du 1er juin 2012, le recouvrement des recettes domaniales dans la région de Dakar fait obligatoirement l'objet d'un traitement informatique dans SIGTAS; l'informatisation pour le reste du territoire sera réalisée avant fin 2012. Dans le même temps, il sera procédé à la régularisation dans SIGTAS de tous les paiements effectués depuis le 1er janvier 2012

27. Le recensement et la rationalisation des agences et autres démembrements budgétaires de l'Etat seront accélérés. La Commission d'évaluation des agences a commencé son travail et les décisions suivantes ont été prises : (i) recensement exhaustif des agences et organismes assimilés à travers la consolidation des fichiers respectifs de la Direction du Secteur parapublic (DSP), de la Délégation à la Réforme de l'Etat (DREAT) et de la Direction générale des Finances. Ce fichier est désormais disponible mais est susceptible de connaître des modifications au fur et à mesure des investigations complémentaires; (ii) propositions d'une première liste d'agences à supprimer pour raison de rationalisation de l'organisation administrative et d'économie budgétaire; (iii) conduite d'une étude pour les autres agences et organismes assimilés et, en fonction des résultats, propositions de mesures appropriées (redressement, restructuration, regroupement, suppression, etc.) avant fin 2012.

28. Des progrès ont été réalisés dans le processus de préparation et d'évaluation des projets d'investissement, mais une accélération est souhaitable dans ce domaine. Avec le Décret n° 2012-437 portant répartition des services de l'Etat, une cellule de planification est créée dans tous les ministères. Un guide de préparation des projets/programmes est en cours de dissémination. Son utilisation permettra l'harmonisation des processus d'élaboration des projets, à travers une démarche cohérente, pour aboutir à des dossiers plus solides et présentant les données nécessaires à leur évaluation. Chaque nouveau projet soumis pour inscription au budget d'investissement fera l'objet d'une analyse, d'abord par le ministère lui-même lorsqu'il dispose d'une cellule de planification opérationnelle (Education, Santé, Environnement, Agriculture), puis conjointement avec le ministère de l'Economie et des Finances. Ces analyses seront renforcées lorsque le guide d'évaluation par la méthode coûts-avantages sera disponible et les agents concernés seront formés à son utilisation (fin décembre 2012). Deux ou trois projets achevés seront choisis chaque année pour mener des études d'évaluation d'impact. Cela permettra de tirer les leçons de l'expérience et de consolider les acquis.

29. Bien que des progrès aient été réalisés, la mise en place du compte unique du Trésor a pris un peu de retard. Le recensement et la rationalisation de la création et de la gestion des agences participent de la mise en œuvre de la stratégie du Compte Unique du Trésor. Ils en constituent, en quelque sorte, le premier aspect. Le deuxième aspect est le recensement des comptes bancaires et leur rationalisation. Le recensement a accusé du retard,

en raison d'une insuffisante coopération des parties prenantes. L'accélération récente du travail sur les agences devrait cependant faciliter l'achèvement du recensement et le gouvernement vise désormais la finalisation du volet fermeture des comptes bancaires non nécessaires fin février 2013. Le troisième aspect à souligner porte sur la poursuite de l'ouverture de comptes au Trésor pour tous les organismes publics recevant des subventions du budget. Dans le même registre, il faut noter l'institution de l'obligation de dépôts de plans de trésorerie trimestriels afin de rationaliser la sortie de trésorerie vers le système bancaire principalement. Même si cette mesure n'est pas systématiquement respectée, elle a grandement contribué à limiter l'entretien d'une trésorerie oisive dans les banques. Il s'agit de poursuivre son respect par tous les acteurs concernés.

E. Développement du secteur privé

Secteur de l'énergie

30. **La mise en œuvre du Plan Takkal a pris du retard.** Certaines étapes de mise en œuvre des investissements se sont révélées plus longues que prévu. Ainsi, l'arrivée d'unités plus performantes devant se substituer aux groupes de location est différée de quelques mois, avec un impact négatif sur les coûts d'exploitation. Néanmoins, les mesures réalisées, notamment la sécurisation de l'approvisionnement en combustibles de Senelec et la location de 150 MW ont permis de résorber le déficit de production d'électricité et, par voie de conséquence, réduire les délestages dont la survenance ne s'explique désormais que par des perturbations passagères de réseaux. Dans le cadre du volet gestion de la demande, un important programme d'installation de lampes basse consommation a été entamé qui nécessite cependant d'être consolidé en vue de réduire les consommations à la pointe, et de favoriser une baisse des factures d'électricité des plus démunis, tout en réduisant les charges d'exploitation de Senelec.

31. **Le plan de réforme du secteur électrique a fait l'objet d'un ré-examen récent.** Une évaluation du plan Takkal a été réalisée durant la seconde quinzaine du mois de mai 2012 avec les principaux acteurs du secteur, avec pour objectif essentiel, sur la base des réalisations enregistrées et des insuffisances identifiées, de procéder à une revue critique de tous les volets du plan en vue de définir les mesures correctrices appropriées et /ou d'adopter des stratégies nouvelles. Les mesures appropriées seront mises en œuvre pour rattraper le retard enregistré dans la réalisation des investissements. De plus, l'accent sera mis particulièrement sur les points faibles du plan, notamment la réhabilitation des réseaux de transport et de distribution dont la vétusté constitue un handicap majeur; le plan de restructuration opérationnelle et financière de Senelec qui sera préparé avant fin août 2012 et dont la mise en œuvre commencera immédiatement; la réforme institutionnelle et si nécessaire le rééquilibrage des rôles de l'APIX et de la Senelec, et pour éviter une trop forte dépendance au charbon, d'autres options stratégiques alternatives seront étudiées en

complément. Un plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité sera également préparé avant fin août 2012 et mis en œuvre au plus tard début 2013.

Secteur financier

32. Les réformes dans le secteur financier suivent leurs cours.

- Le projet de loi portant réglementation des bureaux d'informations sur le crédit a été examiné par le Conseil des Ministres en janvier 2012 et transmis au Parlement en vue de son adoption. Les prochaines étapes devraient être définies par un groupe de travail à mettre en place en rapport avec la BCEAO conformément aux recommandations de la conférence régionale sur le crédit bureau dans l'UEMOA tenue en mai 2012. Ce groupe de travail devra élaborer une feuille de route devant déboucher sur la mise en place d'un cadre sous régional uniforme.
- Le projet de loi sur le crédit-bail a été adopté et promulgué en janvier 2012. Les prochaines étapes sont : (a) la vulgarisation de la loi auprès de la profession bancaire, des PME et des administrations judiciaire et fiscale ; (b) la mise en place d'un registre des garanties.
- Le rapport définitif de l'étude sur l'évaluation des performances de Poste finances sur la période 2006-2010 a été déposé et la principale recommandation de l'étude est la mise à niveau de Poste finances sur un horizon de deux ans pour assainir la gestion, reconstituer les avoirs des tiers et recapitaliser la maison mère avant d'envisager la mutation éventuelle en établissement de crédit.
- Le rapport de l'étude sur la rationalisation des ressources affectées à la micro-finance a été déposé et les principales recommandations de l'étude portent sur l'évaluation systématique des projets et programmes et le renforcement de la supervision du secteur.

III. SUIVI DU PROGRAMME

33. A la lumière des précédentes sections, un certain nombre de changements paraissent souhaitables dans les modalités de suivi du programme. Il est proposé de rendre symétrique l'ajusteur portant sur le déficit budgétaire en case d'excès ou de déficit de ressources concessionnelles par rapport aux prévisions du programme. Il est également proposé de réviser le plafond pour le déficit budgétaire en 2012 à la hausse (et, partant, pour la fin juin 2012) et de reprogrammer les mesures du programme non encore mises en œuvre. Des cibles indicatives pour 2013 sont proposées. La quatrième revue de l'ISPE devrait normalement être conclue avant la fin décembre 2012, et la cinquième revue avant la fin juin 2013.

Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	30 juin 2011			30 septembre 2011			31 décembre 2011		
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
Critères d'évaluation									
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-237	-155	réalisé	-355	-318	réalisé	-427	-455	non réalisé
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	300	réalisé	500	300	réalisé	500	300	réalisé
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé
Instances de paiement (plafond)	50	45	réalisé	50	40	réalisé	50	50	réalisé
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	30	0	réalisé	30	0	réalisé	44	0	réalisé
Objectifs indicatifs									
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	6	réalisé	20	47	non réalisé	20	16	réalisé
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	41	réalisé	35	37	réalisé
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à :									
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15			15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	70			70	50
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport au programme	50
Pour mémoire :									
Dons programmés	19	35		28	37	...	37	37	...
Prêts concessionnels	114	88		170	210	175	...
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	66	66	...

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 2 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011-12 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2011			31 mars, 2012			30 juin, 2012	30 septembre, 2012	31 décembre, 2012
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut prel.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation									
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-427	-455	non réalisé	-102	-70	réalisé	-231	-347	-463
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	300	réalisé	500	300	réalisé	500	500	500
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	réalisé	50	49	réalisé	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44	0	réalisé	44	0	réalisé	44	44	44
Objectives indicatifs									
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	16	<i>réalisé</i>	20	14	<i>réalisé</i>	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	37	<i>réalisé</i>	<i>réalisé</i>	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à :									
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport au programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire :									
Dons programmés	37	37	...	9	19	28	32
Prêts concessionnels	210	175	...	52	105	157	328
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	66	66	...	41	81	122	162

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 3 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2013 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2012	31 mars, 2013	30 juin, 2013	30 septembre, 2013	31 décembre, 2013
	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères d'évaluation					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-463	-92	-184	-275	-367
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	500	500	500	500
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44	44	44	44	44
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport aux programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire:					
Dons programmés	32	8	16	24	34
Prêts concessionnels	328	82	164	246	282
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	162

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 4 du MPEF : Repères Structurels, 2011-2013

Mesures	MPEF §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
CONTENIR LE DEFICIT BUDGETAIRE					
Adoption par le Conseil des ministres de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2012	16	20 juin 2012	Action préalable	Stabilité macroéconomique	Rempli
ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE					
Préparer un guide d'évaluation des projets productifs	28	31 mars 2012	3 ^e Reprogrammé à 5 ^e me	Améliorer la planification des investissements	Non rempli. Reprogrammé à fin 2012
Opérationnalisation de la nouvelle direction de la dette publique	5	15 janvier 2012	3 ^e me	Améliorer la gestion de la dette	Réalisation prévue pour le 30 juin 2012
Préparation d'une stratégie de la dette à moyen terme	21	30 juin 2012	3 ^e me Reprogrammé à 4 ^e me	Améliorer la gestion de la dette	Reprogrammé à fin septembre 2012
Finalisation du nouveau code général des impôts et dépôt au parlement	22	30 septembre 2012	4 ^e me	Accroître les ressources propres de l'Etat, et favoriser le développement du secteur privé	En cours
CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES					
Rendre l'utilisation du numéro d'immatriculation nationale des entreprises et des associations (NINEA) obligatoire pour les opérations douanières	5	1 janvier 2012	3 ^e me	Moderniser l'administration fiscale	Rempli
Lancer et finaliser un recensement exhaustif des agences et de leurs missions	27	31 janvier 2012	3 ^e me	Renforcer la gestion des finances publiques	Rempli avec retard (mai 2012).
Adoption par le Conseil des ministres du projet de loi transposant la directive portant code de transparence	25	30 juin 2012	3 ^e me	Renforcer la gestion des finances publiques	Nouveau
Produire un plan de restructuration de l'ensemble des agences et organismes assimilés	27	31 décembre 2012	5 ^e me	Renforcer la gestion des finances publiques	Nouveau

Finaliser le compte unique du trésor	29	28 février 2013	5ème	Renforcer la gestion des finances publiques	Nouveau
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DES SECTEURS FINANCIER ET DE L'ENERGIE					
Publier des informations complètes sur i) le fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets; iii) l'état d'avancement des plans et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le compte bloqué, à intervalle mensuel, dans un délai de deux semaines sur un site internet spécialisé du gouvernement		31 juillet 2011	3 ^{ème}	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures	Continu
Finaliser un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publier le rapport sur le site Internet du gouvernement	5	30 avril 2012	2 ^{ème}	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures	Pas rempli
Finaliser une étude pour analyser les ressources affectées au secteur de la micro finance et leur impact, en vue de les rationaliser	32	31 janvier 2012	3 ^{ème}	Rationaliser les appuis au secteur de la micro finance	Réalisé
Adopter un plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité	30	30 avril 2012	3 ^{ème} Reprogrammé à 4ème	Développer le secteur de l'énergie	Non rempli. Reprogrammé pour fin août 2012

Pièce jointe II

SENEGAL

PROCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Dakar, le 22 juin 2012

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011-2013. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

I. CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2012 et fin décembre 2012 et les indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2012 et 2013 sont retracés respectivement dans les Tableaux 2 et 3 du MPEF. Les actions préalables et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 4.

II. DEFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS**A. L'État**

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde Budgétaire Global (Définition Programme)**Définition**

4. Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Energie sont intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2011 est de 427.3 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1545.5 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (1972.8 milliards de francs CFA).

Ajustement

6. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de CFAF 15 milliards au taux de change courant (voir Tableaux 2 et 3 du MPEF).

7. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/hausse par le surplus/moins-value des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximal de CFAF 50 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableaux 1 et 2). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en CFAF et en devises sont pris en compte.

8. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/à la hausse par les dépassements/ moins-values des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute financés sur ressources domestiques par rapport aux montants programmés indiqués au Tableaux 1 et 2 du MPEF. L'ajustement à la baisse est plafonné à CFAF 50 milliards.

Délai de transmission des informations

9. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

10. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute et projets d'investissement du Plan Takkal.

Délai de transmission des informations

11. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de Paiement

Définition

12. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

13. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

14. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

15. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 13.

E. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

16. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 18 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

17. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

F. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

18. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91).

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

19. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

20. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette². Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE³. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

21. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

22. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les collectivités locales, SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE) et de toutes autres institutions publiques ou gouvernementales. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

23. Dispositions spéciales:

- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC pour financer l'achat de produits pétroliers.
- b) Un plafond global de 500 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–13 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer l'autoroute à péage jusqu'à Diamniadio et sa prolongation jusqu'à Diamniadio-Aéroport International Blaise Diagne/Thiès/Mbour ou des investissements dans le secteur de l'énergie. Les financements non concessionnels ainsi obtenus seront versés à un compte-spécial qui servira exclusivement à effectuer les paiements liés à l'autoroute ou à des investissements dans le secteur de l'énergie prévus dans le cadre du Plan Takkal. A la suite de l'émission obligataire (Eurobond) en mai 2011 pour un montant de 500 million de dollars EU, qui incluait une offre de rachat des obligations émises en 2009, le plafond des emprunts non concessionnels restant pour 2011–2013 est fixé à 200 million des dollars EU (équivalent aux obligations émises en 2009 et remboursées ou dûment échangées en 2011).
- c) Un plafond distinct de l'équivalent de 44 milliards de francs CFA en 2011-13 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle non liée comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être ainsi financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

24. Transmission des informations. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

G. Marchés Publics Conclues par Entente Directe

Définitions

25. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité soumise au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante soumise au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. Cette exclusion reflète la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

26. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes soumises au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI ET LA TRANSPARENCE DU PROGRAMME

27. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire)

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor mensuelle;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle ; et

la situation des chèques émis par les agences mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

28. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

30. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:

- a. TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de 2 mois ;
- b. Tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;

- c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois.
- d. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du plan Takkal ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le solde du compte bloqué où logé les ressources issues de l'émission de l'Eurobond 2011, allouées au financement des investissements du Plan Takkal, (délai de 3 semaines).
- e. Les informations complètes sur i) l'état des projets relatifs au prolongement de l'autoroute à Diamniadio, AIDB, Mbour et Thiès; (ii) les coûts prévus pour ces projets et leur mise à jour; (iii) les financements et les coûts des financements liés aux projets ; (iv) le relèvement du solde du compte bloqué où logé les ressources issues de l'émission de l'Eurobond 2011 et allouées au financement du prolongement de l'autoroute (délai de 3 semaines).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Troisième revue du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique et demandes de modification de critères de réalisation et de dérogation pour non observation d'un critère d'évaluation
Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

26 juin 2012

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 134,52 millions de DTS (83,14 % de la quote-part) à fin mai 2012.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.

SENEGAL — RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 mai 2012)

I. Statut : date d'admission : 31 août 1962; régime : article VIII depuis le 1^{er} juin 1996

II. Compte des ressources générales : part	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-</u>
Quote-part	161,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Sénégal	159,97	98,87
Position de réserve au FMI	1,85	1,14

III. Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	154,80	100,00
Avoirs	130,20	84,11

IV. Encours des achats et prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords FCE	121,35	75,00
Accords FEC	13,17	8,14

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions DTS)</u>
FCE	19 décembre 2008	10 juin 2010	121,35	121,35
FEC ^{1/}	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC ^{1/}	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

^{1/} Remplace la précédente FRPC.

VI. Projections des obligations financières envers le FMI^{2/} (en millions de DTS; calculées sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	1,73	3,47	11,56	24,15	25,66
Commissions/intérêts	0,02	0,34	0,35	0,31	0,25
Total	1,75	3,80	11,90	24,46	25,90

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant des arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Aide promise au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juin 2000
Aide promise par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	488,30
Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	42,30
(équivalent en millions de DTS)	33,80
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide transitoire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ^{2/}	4,60

Total décaissements 38,40

^{1/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

^{2/} En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative au titre de l'allègement de la dette multilatérale (IADM):

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	100,32
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56
II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)	

<u>Date de décaissement</u>	<u>Dette admissible</u>		
	CRG	Fonds FRPC	Total
Janvier 2006	sans objet	100,32	100,32

^{1/} L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons provenant du fonds fiduciaire IADM et des ressources PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à la fin de 2004, non encore remboursée au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes:

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. La mise à jour de 2010 fait apparaître que la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Son cadre global de gouvernance devait toutefois être renforcé par l'adjonction d'un comité d'audit pour faire en sorte que le conseil d'administration exerce une surveillance appropriée de la structure de contrôle incluant les mécanismes d'audit et les états financiers. Ce comité a été mis en place à l'issue de l'évaluation qui a suivi la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

X. Régime de change

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI au cas où une telle mesure serait mise en place.

Le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (SM/12/2012) a abordé également certains aspects du régime de change.

XI. Consultations au titre de l'article IV

Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 24 mai 2010 (rapport no. 10/165). Lorsqu'ils ont achevé les consultations de 2010 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté avec satisfaction que le programme économique des autorités sénégalaises appuyé par l'ISPE et la FCE était exécuté de manière globalement satisfaisante. Le risque de surendettement du Sénégal demeurait faible, mais les administrateurs ont souligné qu'il était nécessaire de retirer progressivement l'impulsion budgétaire temporaire et de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible avec la viabilité de la dette. Les administrateurs ont noté que les autorités avaient l'intention de continuer de renforcer le recouvrement des recettes et souligné la nécessité de contenir la pression des dépenses pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ainsi que respecter les critères de convergence de l'UEMOA, tout en préservant les dépenses prioritaires. Les administrateurs ont soutenu les efforts déployés pour réformer la gestion des finances publiques et souligné qu'il était nécessaire de maintenir la dynamique de réforme. Ils ont encouragé les autorités à améliorer la gestion des liquidités et de la dette pour compléter l'intégrité croissante de leur cadre budgétaire, et exprimé leur préoccupation devant des dérapages du programme et, en conséquence, souligné la nécessité d'accorder plus d'attention aux procédures et au mécanisme de contrôle des dépenses. Les administrateurs étaient d'avis

qu'il est possible de renforcer davantage la planification et l'évaluation de l'investissement pour veiller à ce que les dépenses publiques soient très productives. Les administrateurs ont noté la nécessité d'améliorer les faibles performances des exportations et de renforcer la compétitivité en mettant en place un climat des affaires plus favorable et en améliorant la gouvernance afin de stimuler une croissance tirée par le secteur privé. Les administrateurs ont souligné que des mesures complémentaires s'imposaient pour relancer la dynamique de la croissance au Sénégal et pour que l'économie retrouve les trajectoires de croissance qu'elle a connues dans le passé. Des efforts soutenus devraient être déployés en vue de rehausser la contribution du secteur financier à l'économie. Les administrateurs ont encouragé aussi les autorités à exécuter leur plan de réforme du secteur énergétique pour limiter les goulets d'étranglement qui pèsent sur l'appareil productif ainsi que les risques budgétaires.

XII. Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en novembre 2000 et en janvier 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en août 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 01/189). Une mise à jour du PESF, entamée en juin 2004, a mis l'accent sur les questions de développement, (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été effectué au second semestre 2007.

Un RONC sur les données, fondé sur les observations de la mission de septembre 2001, a été publié le 2 décembre 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en janvier 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

XIII. Assistance technique :

A. AFRITAC Ouest

Année	Domaine	Objet
2003	Gestion de la dette et marchés financiers Microfinance	Mise à jour des systèmes d'information, techniques de gestion de la dette extérieure Engager les travaux avec la BCEAO et les donateurs
2004	Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette et marchés financiers Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette et marchés financiers	Travaux pratiques Évaluation des logiciels pour améliorer la gestion de la dette, travaux pratiques sur LBC/FT Décentralisation ; évaluation des besoins d'assistance technique Évaluation des besoins d'amélioration des capacités

Année	Domaine	Objet
2005	Statistiques macroéconomiques Microfinance	Rendre les données budgétaires conformes aux normes de l'UEMOA et autres normes internationales Inspection et contrôle ; travaux pratiques sur la bonne gouvernance ; formation du personnel de supervision public
2006	Administration des douanes Administration de l'impôt Statistiques macroéconomiques Comptes nationaux Microfinance	Risques en matière de logiciels Réformes et besoins d'assistance technique Évaluation de l'application de l'assistance technique fournie précédemment et des besoins futurs Programme de travail pour amélioration et plan d'action statistique Supervision
2007	Administration des douanes Administration de l'impôt Gestion de la dette et marchés financiers Statistiques macroéconomiques Comptes nationaux Microfinance	Analyse du risque et contrôle Modernisation Évaluation des besoins d'assistance technique; travaux pratiques régionaux sur les statistiques de la dette extérieure Statistiques de finances publiques Secteurs institutionnels et comptes nationaux trimestriels; travaux pratiques régionaux sur les comptes publics Supervision
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptes nationaux Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteurs institutionnels et comptes nationaux trimestriels Supervision et organisation
2009	Comptes nationaux Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement de la supervision de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptes nationaux Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptes nationaux Administration des douanes	Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques

Année	Domaine	Objet
	Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette Administration de l'impôt	Renforcement des systèmes informatiques de GFP Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Administration de l'impôt Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des dépenses publiques	Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Systèmes de comptabilité publique

B. Siège

Département	Date	Type	Objet
Finances publiques (FAD)	Sept. 2001	Services FMI/consultant	Évaluation des capacités de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté
	Fév. 2004	Services FMI	Information budgétaire
	Nov. 2004	Services FMI	AIPS—analyse des impacts sur la pauvreté et le social
	Jan. 2005	Services FMI	RONC
	Jan. 2008	Services FMI	Partenariats public-privé
	Fév. 2008	Services FMI	AIPS—analyse des impacts sur la pauvreté et le social
	Oct. 2008	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Avr. 2009	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Nov. 2009	Services FMI/AFRITAC	Administration des recettes
	Jan. 2010	Expert FAD	Revue de la chaîne de la dépense
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Juil. 2010	Expert FAD	GFP (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Oct. 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Janvier 2011	Expert FAD (long terme)	Gestion des finances publiques et comptabilité
	Janvier 2011	Expert FAD (long terme)	Administration fiscales (procédures informatiques)
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des finances publiques
Juin 2011	AFRITAC	Administration fiscale	
Sept. 2011	Services/Expert	Administration des recettes	

Département	Date	Type	Objet
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes
	Jan. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mars 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)	Septembre 2006	Services FMI	Contrôle et réglementation bancaire
	Sept. 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Jan./fév. 2011	Services FMI/ Expert/Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
Statistiques	Sept. 2001	Services FMI	RONC évaluation des données
	Juil. 2002	AFRISTAT	Évaluation des statistiques du secteur réel dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Août 2002	AFRISTAT	Assistance sur la comptabilité nationale dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Août 2002	Conseiller régional	Poursuite de l'assistance sur les données budgétaires dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Déc. 2002	AFRISTAT	Poursuite de l'assistance sur la comptabilité nationale et les statistiques des prix dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest

Département	Date	Type	Objet
	Fév. 2003	Conseiller régional	Poursuite de l'assistance sur les données budgétaires dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.
	Mars 2006	Services FMI	Statistiques du secteur réel
	Mars 2006	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Nov. 2008	Services FMI	Évaluation NSDD
	Avril 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Août 2011	Services FMI	Comptabilité nationale
	Nov. 2011	Services FMI	Statistiques monétaires et financières
Juridique	Jan./fév. 2012	Services FMI	Législation fiscale

XIV. Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. Mme Valeria Fichera occupe ce poste depuis septembre 2009.

XV. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. En mai 2009, le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. La CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site internet des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le quatrième rapport de suivi du Sénégal a été examiné à la plénière de mai 2012 du GIABA. Ce rapport reconnaît les progrès réalisés et il encourage le Sénégal à poursuivre les améliorations. Par ailleurs, il a été convenu que le Sénégal présenterait son cinquième rapport de suivi à la plénière de mai 2013.

EXECUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT
Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Banque mondiale	Revue des dépenses publiques	Atelier de validation	Juin 2012
	Assistance technique à la gestion des finances publiques	Juin 2012	
	Opération politique développement (DPO)	Continu	Nov. 2012 (Conseil)
	Notes de politique générale pour le nouveau gouvernement	Continu	Mai/juin 2012 (projets) Sept. 2012 (final)
	Crédit secteur énergie	Continu	Juil. 2012 (Conseil)
	Notes de politique générale sur la protection sociale	Juin 2012 (atelier)	Sept. 2012
	Évaluation de la pauvreté	Continu	Déc. 2012
	FMI	Programme appuyé par le FMI	
Mission troisième revue de l'ISPE, 2-15 mai 2012			13 juil. 2012 (Conseil)
Mission quatrième revue de l'ISPE et consultations article IV, 6-19 sept. 2012			28 nov. 2012 (Conseil)
Assistance technique			
	Administration des recettes	Mission siège	13 juil. 2012
		Six visites d'experts de courte durée	Exercice 2013
	GFP	Conseiller résident au Trésor	Jusqu'en sept. 2013
		Mission siège : réformes exécution budgétaire, comptabilité publique, information budgétaire et gestion de trésorerie	Juin 2012

		Visites experts FAD	Juin, oct. 2012
		Décentralisation de l'autorité budgétaire	Fév. 2013
		Comptabilité de l'administration centrale	Jan. 2013
		Régime financier des organismes autonomes	Jan. 2013
		Budget programme	Fév. 2012
		Prévision budgétisation masse salariale	Mars 2013
		Prévision dépenses d'équipement	Mars 2013
	Politique fiscale	Impôt sur le revenu des personnes physiques	Juin 2012
		Exonérations minières et fiscales	Fév. 2013
		Documents et exonérations TVA	Mars 2013
	Législation fiscale	TVA	Juin 2012
	Gestion de la dette	Communication et mission de dette	Sept. 2012
		Gestion de la dette publique	Sept. 2012
	Statistiques	Migration vers le MSFP 2001	Sept. 2012
		Comptabilité nationale	Fév. 2013
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Note sur la croissance inclusive	Données dépouillées sur l'enquête de 2011 auprès des ménages	Juin 2012
Demande de la Banque mondiale au FMI	Lettre de confort pour DPO Sénégal	...	Oct. 2012 (Conseil)
C. Accord concernant les activités et missions conjointes			
Produits conjoints	Note consultative conjointe des services (JSAN)		Déc. 2012
	Analyse de viabilité de la dette (AVD) conjointe		Sept. 2012



Communiqué de presse n° 12/179
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 juillet 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue du programme du Sénégal dans le cadre de l'Instrument de soutien à la politique économique

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques enregistrés par le Sénégal dans le cadre de son programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). À cette occasion, le Conseil d'administration a approuvé une dérogation pour non observation du critère d'évaluation relatif au déficit budgétaire global à fin décembre 2011 qui a été manqué de peu. Tous les autres critères d'évaluation quantitatifs à fin décembre 2011 ont été observés.

L'ISPE en faveur du Sénégal a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010. Le dispositif de l'ISPE est conçu pour les pays à faible revenu qui n'ont pas nécessairement besoin de l'aide financière du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais qui cherchent à bénéficier de ses conseils, de son suivi et de son aval. L'ISPE est mis à la disposition des pays qui en font la demande (voir [Note d'information au public n° 05/145](#)).

À la suite des délibérations du Conseil d'administration sur le Sénégal, [M. Min Zhu], Directeur général adjoint et Président du Conseil d'administration par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Suite au bon déroulement des élections présidentielle et parlementaire, les nouvelles autorités sénégalaises ont confirmé leur attachement aux objectifs du programme économique appuyé par le FMI. La mise en œuvre du programme a ralenti avant les élections et la performance de l'économie ont été affectée par un certain nombre de chocs exogènes, dont la grave sécheresse qui a frappé le Sahel. La croissance devrait rebondir en 2012, mais la faiblesse de la conjoncture mondiale et l'instabilité dans sous-régionale, posent des défis importants.

Un objectif supérieur de déficit en 2012 (6,4 % du PIB) permettra d'absorber l'impact des facteurs exogènes, mais des efforts considérables sont nécessaires pour maintenir le cap du programme. L'intention des autorités de réduire les coûts de fonctionnement de l'État et de reporter les projets d'investissement non prioritaires est déterminante pour aligner le déficit sur l'objectif fixé. À moyen terme, les autorités se sont engagées à ramener le déficit budgétaire en dessous de 5 % du PIB en 2013 et 4 % d'ici 2015 pour maintenir la dette publique sur une trajectoire viable et reconstituer les marges de manœuvre budgétaires. L'intention des autorités de remplacer les subventions générales aux prix qui se révèlent coûteuses, notamment dans le cas de l'énergie, par un système mieux ciblé en faveur des pauvres constitue un pas important.

Les ambitieuses réformes structurelles du programme sont vitales pour relever le potentiel de croissance du Sénégal à long terme. Une vaste réforme de la fiscalité et la réforme du secteur énergétique devraient rester des objectifs primordiaux pour 2012. Parmi les autres domaines de réforme prioritaires il convient de citer la gestion des finances publiques et de la dette publique,

les administrations fiscale et douanière, le secteur financier et les autres mesures destinées à lever les contraintes à la croissance et à améliorer le climat des affaires et la gouvernance».

Déclaration de Kossi Assimaidou Administrateur pour le Sénégal

13 juillet 2012

1. Dans le cadre de la troisième revue de l'ISPE, des discussions se sont tenues avec les nouvelles autorités sénégalaises issues des élections présidentielles qui se sont déroulées il y a quelques mois. Pour soutenir sa politique économique et ses réformes, le nouveau gouvernement a réaffirmé sa volonté de maintenir avec le FMI d'étroites relations sous la forme d'un programme, et exprimé son attachement au programme appuyé par l'ISPE et à ses objectifs. De fait, ce programme fournit aux autorités des moyens utiles pour mettre en œuvre leurs vastes réformes, qui couvrent notamment la gestion des finances publiques, la transparence budgétaire, la fonction publique, la gestion de la dette publique, et le développement du secteur privé et du secteur financier. Dans cette démarche, les autorités apprécient le dialogue fructueux qu'elles ont eu avec la direction et les services du FMI à Washington et à Dakar. Elles espèrent que les administrateurs continueront de soutenir la présence du FMI au Sénégal par le biais de l'ISPE et expriment leur gratitude pour l'appui que le FMI n'a cessé d'apporter au Sénégal.

2. Depuis que le nouveau gouvernement a pris ses fonctions, il a réalisé d'importantes avancées dans la mise en œuvre de sa politique économique, conformément aux engagements inscrits dans son programme. En particulier, des efforts notables d'ajustement ont permis de contenir le déficit budgétaire dans les limites de la cible révisée. En outre, le programme de réformes structurelles avance de manière résolue, comme en témoigne notamment le respect, depuis peu, d'un certain nombre de nouveaux repères. La présence du FMI dans le cadre d'un programme sera essentielle pour aider les autorités à faire face aux redoutables défis qui se posent au pays, découlant à la fois de la conjoncture extérieure difficile et du contexte intérieur dominé par de considérables revendications sociales postélectorales.

Réalisations récentes au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique

3. En dépit d'une conjoncture difficile, la gestion macroéconomique et la gestion de la dette ont globalement suivi les engagements du programme. À fin décembre 2011, tous les critères d'évaluation quantitatifs ont été observés, à l'exception de celui relatif au déficit budgétaire, étant que les dépenses courantes ont dépassé les niveaux ciblés, et que les recettes ne les ont pas atteints. Plus récemment, les politiques prudentes des autorités ont permis de satisfaire à tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs à fin mars 2012 fixés dans le programme.

4. Sur le front structurel, des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre du programme de réformes appuyé par l'ISPE, mais avec des retards sur le calendrier initial. Des progrès notables ont été accomplis dans le sens des objectifs du programme, notamment la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la gestion de la dette et des finances publiques et l'amélioration de la supervision du secteur de la microfinance. Au titre des mesures concrètes qui ont contribué à ces résultats, on citera notamment l'instauration de l'identifiant unique des contribuables dans les opérations

douanières, la création d'un nouveau bureau de la dette publique, l'achèvement d'une enquête sur les agences et les entités publiques, et la formulation des enseignements tirés d'une analyse d'impact des ressources allouées au secteur de la microfinance.

5. Une solide mise en œuvre du programme devrait contribuer à un redressement économique rapide. En particulier, après avoir enregistré un ralentissement sensible l'année dernière, l'activité économique devrait repartir en 2012, grâce notamment à la mise œuvre de politiques d'accompagnement dans les programmes de développement agricole et d'investissements publics.

Programme d'action et de réforme à partir de 2012

6. Les autorités ont la ferme intention de continuer de progresser rapidement dans la mise en œuvre de leurs politiques en vue d'avancer résolument vers la réalisation des objectifs du programme, à savoir la préservation de la stabilité macroéconomique, l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire au profit des dépenses prioritaires, la poursuite du renforcement de la gestion des finances publiques ainsi que de la gouvernance et de la transparence budgétaires, et la promotion du développement du secteur privé.

Préserver la stabilité macroéconomique

7. La stabilité macroéconomique sera préservée grâce à une politique budgétaire prudente, ancrée dans la résolution des autorités à maintenir le déficit budgétaire proche du niveau compatible avec la viabilité des finances publiques. Cette politique, non seulement contribuera à contenir le taux d'inflation au-dessous du critère de convergence de l'UEMOA, mais elle devrait aussi jeter les bases d'une croissance forte et soutenue, dans un environnement macroéconomique stable. À cet égard, les nouvelles autorités ont agi de manière rapide et résolue pour procéder aux ajustements budgétaires et surmonter les grandes difficultés de la maîtrise du déficit budgétaire à des niveaux viables, dont notamment la nécessité de répondre à des besoins sociaux pressants, de prendre des mesures de secours au profit des victimes de la sécheresse, et d'atténuer les conséquences de la détérioration de la conjoncture extérieure sur la croissance et les recettes.

8. La riposte rapide des pouvoirs publics devrait leur permettre d'atteindre la nouvelle cible du déficit budgétaire de 6,4 % du PIB en 2012. À cet égard, le collectif budgétaire qui a été adopté le mois dernier par le conseil des ministres comportait un important ajustement des dépenses, y compris des réductions de dépenses courantes et le report du lancement d'un certain nombre de projets d'investissements publics, en particulier ceux qui n'avaient pas encore démarré ou dont l'impact positif sur la croissance et la réduction de la pauvreté était limité. Plus précisément, plusieurs mesures ont été prises, parmi lesquelles figurent la réduction sensible du nombre de ministères et d'établissements publics, ainsi que les efforts visant à contenir la consommation des administrations publiques, notamment en matière de communication et de transport. Les autorités sont déterminées à explorer les voies et moyens qui leur permettraient de réaliser davantage de gains d'efficacité dans les dépenses publiques, notamment par un meilleur ciblage des subventions agricoles et la rationalisation des dépenses sociales.

Élargir la marge de manœuvre budgétaire au profit des dépenses prioritaires

9. Des actions sont en cours, qui devraient donner un coup de fouet à la mobilisation des recettes, créant ainsi une marge de manœuvre supplémentaire pour des dépenses prioritaires. Plus particulièrement, les nouvelles autorités ont exprimé leur intention de poursuivre le programme de réformes visant à rationaliser la législation et les incitations fiscales, accroître l'efficacité et la transparence du régime fiscal, augmenter les recettes fiscales et renforcer le civisme. Pour accomplir des progrès sur ce front, il faudra mettre en place un nouveau code général des impôts, dont la présentation au parlement est programmée pour fin septembre 2012, et qui devrait être promulgué en même temps que la loi de finances 2013. Dans le cadre des efforts déployés pour dégager un consensus entre les différents acteurs, la motivation et les objectifs du programme de réformes ont déjà été expliqués au public.

10. En outre, les efforts visant à accroître l'efficacité des administrations fiscale et douanière seront poursuivis, ce qui permettra d'améliorer durablement les résultats en matière de recettes. En particulier, la modernisation du recouvrement des impôts et des opérations douanières demeure une priorité pour ces administrations. En reconnaissance des dispositions prises par l'administration des douanes pour adopter des technologies innovantes, le Sénégal s'est vu décerner pour 2012 le prix des Nations Unies pour les services publics, dans la catégorie Amélioration de la fourniture des services publics. Des travaux sont également en cours sur l'amélioration de l'échange d'informations entre la direction des impôts et d'autres entités chargées du recouvrement de l'impôt relevant du ministère des finances, telles que l'administration douanière. Parallèlement, des mesures continueront d'être prises pour améliorer le processus d'enregistrement des contribuables et, à cet effet, l'assistance technique du FMI est fort appréciée.

Renforcer la gestion des finances publiques et la transparence et la gouvernance budgétaires

11. La saine gestion des finances publiques figure en bonne place parmi les priorités des autorités. Afin de veiller à la conformité totale aux normes et pratiques internationales dans ce domaine, des progrès décisifs ont été régulièrement accomplis dans le sens de la mise en œuvre des six directives du Cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA. À ce jour, quatre directives, concernant les lois de finances, la comptabilité publique, le tableau synoptique des opérations de l'administration centrale et le cadre comptable, ont été transposées. Un décret transposant la cinquième directive portant sur la nomenclature budgétaire devrait être publié d'ici à fin septembre 2012, tandis qu'un projet de loi d'application de la sixième directive relative à la transparence des finances publiques a été adopté le mois dernier par le Conseil des ministres. L'objectif de renforcement de la gestion des finances publiques sera servi aussi par la mise en place en cours d'un compte unique du Trésor, dont les modalités devraient être parachevées au début de 2013.

12. Parallèlement, la gestion de la dette devrait être renforcée davantage, le nouveau bureau de la dette publique étant récemment devenu opérationnel. À cette fin, le bureau s'attellera à la finalisation, dans les tout prochains mois, d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, qui devrait être annexée à la prochaine loi de finances.

13. Les autorités persévéreront dans leurs efforts de rationalisation des entités publiques. Ce travail a déjà débouché sur la réorganisation ou la suppression de plusieurs de ces entités. Pour l'avenir, les autorités ont l'intention d'élargir cette opération à tous les organismes publics et assimilés, et de la mener à terme au plus tard à la fin de cette année. Un certain nombre d'autres mesures notables en cours ou prévues amélioreront davantage la gouvernance et la transparence. Il s'agit notamment des efforts actuellement déployés pour améliorer la transparence dans les transactions immobilières impliquant l'État et mettre la dernière main aux directives relatives à l'évaluation des projets.

Promouvoir le développement du secteur privé

14. L'un des principaux objectifs du programme de réformes des autorités est la promotion du développement du secteur privé. Ce programme englobe plusieurs domaines, mais les réformes en cours dans les secteurs de l'énergie et de la finance jouent un rôle particulièrement important pour la réalisation de cet objectif, étant donné leur importance macroéconomique et leurs contributions majeures au succès du programme. Dans le secteur de l'énergie, une des principales priorités du nouveau gouvernement dès sa prise de fonctions a été d'évaluer l'efficacité du plan d'urgence pour le redressement et la restructuration de ce secteur (*Plan Takkal*). Des acteurs intérieurs et extérieurs intervenant dans le secteur ont pris part à cette évaluation, qui visait notamment à explorer les voies et moyens propres à assurer une production et distribution suffisantes d'électricité. Les autorités prendront des mesures pour accroître l'efficacité dans ce secteur, s'attaquant du coup aux risques budgétaires qui en découlent. À cet égard, le travail déjà entrepris pour planifier la restructuration de la société d'électricité et élaborer un plan d'action pour la réduction des subventions à la consommation d'électricité sera essentiel dans la maîtrise des retombées de ce secteur sur le budget.

15. Les réformes entreprises dans le secteur financier se poursuivront en collaboration avec la banque centrale régionale, la BCEAO. En particulier, ces réformes conduiront à des innovations financières et au développement du secteur, notamment en préparant le terrain pour la prestation de services de crédit-bail et notation des risques. À terme, il est prévu que les efforts déployés dans ces domaines, conjugués à ceux menés en étroite collaboration avec les autorités régionales pour faciliter l'accès au crédit, contribueront à stimuler le développement du secteur privé.

16. En conclusion, étant donné la profonde détermination des autorités sénégalaises à atteindre les objectifs du programme et leurs ambitieuses initiatives et réformes dans le cadre de l'ISPE, j'invite les administrateurs à se prononcer en faveur de l'achèvement de la troisième revue de l'ISPE. Je leur serais également reconnaissant de leur appui à la demande des autorités relative à la modification des critères d'évaluation à fin juin et fin